



Ville de Montréal

Concept d'aménagement préliminaire du domaine public du Secteur CHUM / CRCHUM

Volet 2: Cahier des critères d'aménagement

Volet 3: Variantes d'aménagement

Volet 4: Concept d'aménagement retenu

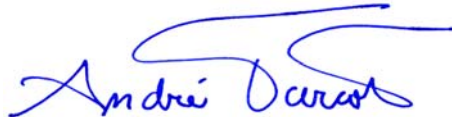
Ville de Montréal
Concept d'aménagement préliminaire du domaine public
Secteur CHUM / CRCHUM

Préparé par :



Jacques Rousseau, Architecte, Designer urbain

Approuvé par :



André Turcot, Directeur – Architecture de paysage

Autre professionnel impliqué

Cédric Proulx, Architecte paysagiste, Plania

Plania inc.

1060, rue University, bureau 400

Montréal (Québec) H3B 4V3

Téléphone : (514) 527-3300

Télécopieur : (514) 527-3333

Courriel : info@plania.com

Site Web : www.plania.com

REGISTRE DES RÉVISIONS ET ÉMISSIONS		
No de révision	Date	Description de la modification et/ou de l'émission
00	2012-06-18	Émission du Rapport final

Volet 2: Cahier des critères d'aménagement

Volet 3: Variantes d'aménagement

Volet 4: Concept d'aménagement retenu

Volet 2 : Cahier des critères d'aménagement

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET ENJEUX PRIMORDIAUX

SYNTHÈSE HISTORIQUE ET VISION

INTENTIONS

OBJECTIFS DE SECTEUR

LES ENTITÉS URBAINES ET PAYSAGÈRES

LES ENTITÉS STRUCTURANTES

LES ORIENTATIONS

ÉNONCÉ DES CRITÈRES MORPHOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES

ÉNONCÉ DES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

ÉTUDES ANTÉRIEURES ET STANDARDS D'AMÉNAGEMENT

CAHIER DES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

Introduction

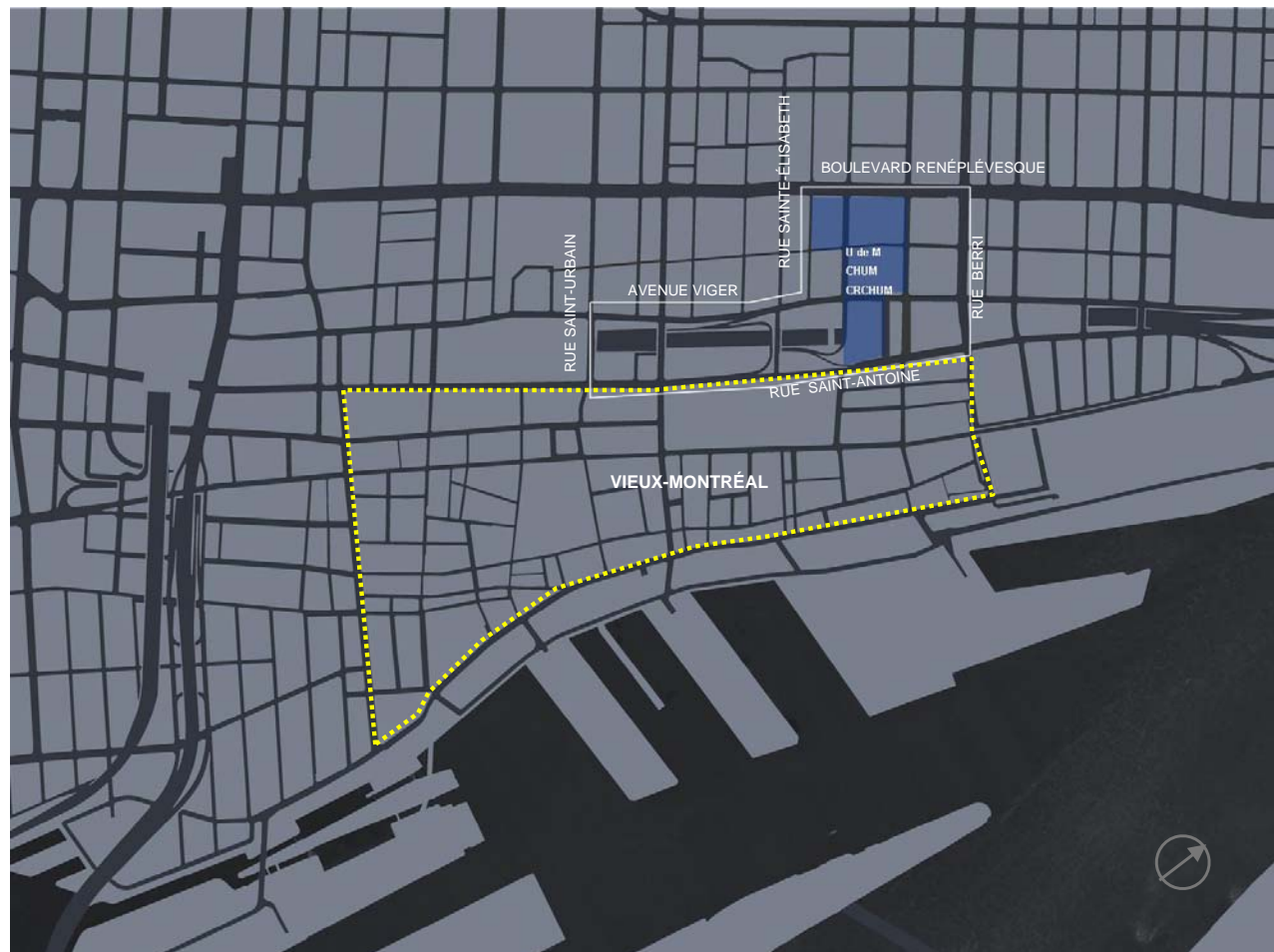
Dans le cadre de l'élaboration du Concept d'aménagement préliminaire du domaine public du Secteur CHUM / CRCHUM, délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, à l'est par la rue Berri, au sud par l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine et à l'ouest par les rues Saint-urbain et Sainte-Élisabeth, le cahier des critères d'aménagement préliminaires énonce les objectifs et orientations d'aménagement du domaine public pour le secteur d'étude, en tenant compte de la nature de chacune des rues et des lieux publics, de leur statut et vocation dans le quartier et dans la ville ainsi que de la nature des édifices et leurs accès.

Le cahier des critères d'aménagement préliminaires établit le cadre de conception urbain et paysager devant mener à la caractérisation et la réalisation des aménagements du domaine public, touchant la géométrie des rues, des trottoirs et des places, le traitement des surfaces, les végétaux ainsi que le mobilier urbain et l'éclairage public.

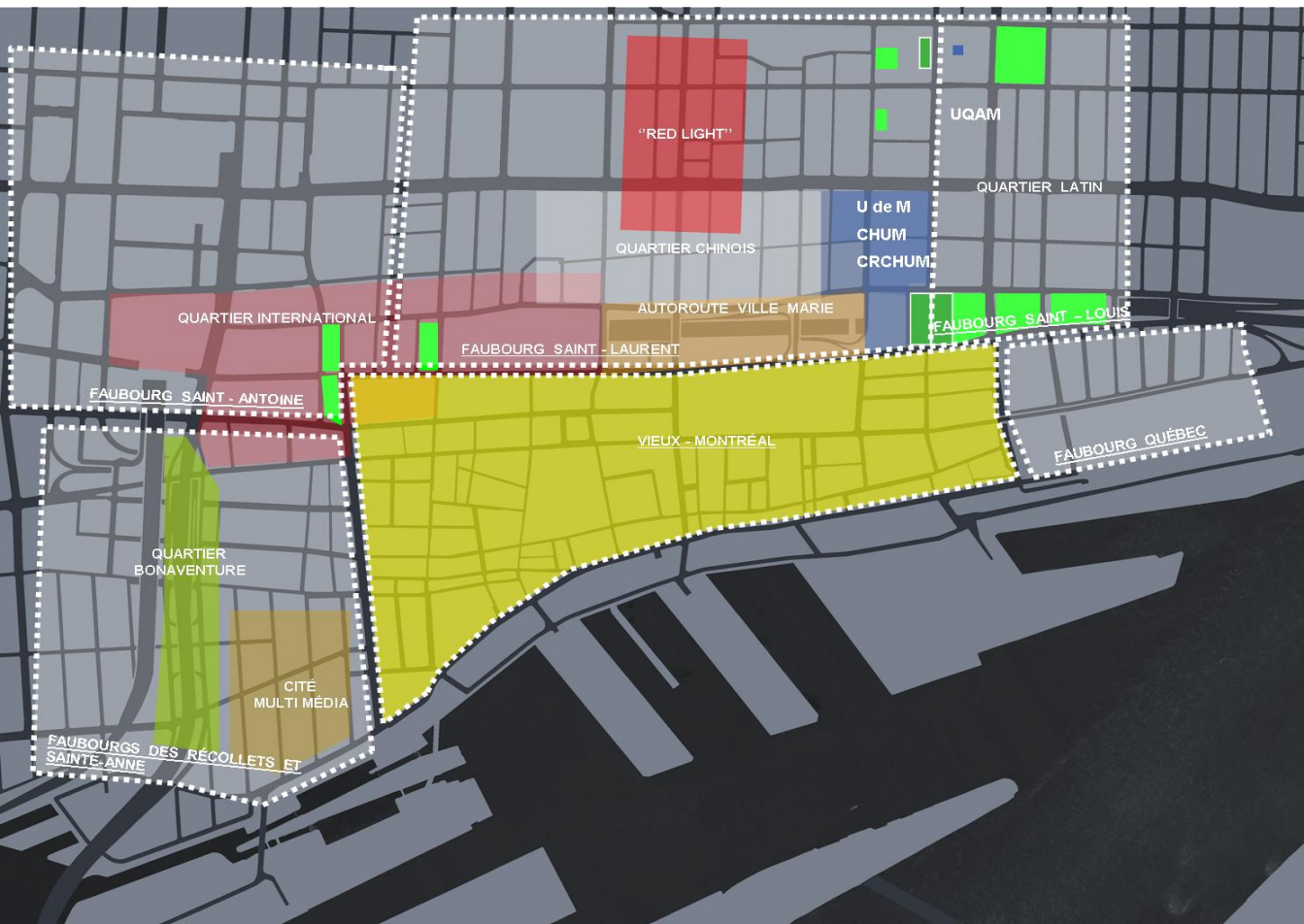
Enjeux primordiaux

Dans la perspective des objectifs municipaux d'un développement durable, de la réhabilitation des quartiers centraux, du verdissement, du transport actif et collectif, de l'accessibilité universelle et de la sécurité des usagers, l'élaboration du cahier des critères d'aménagement préliminaires du secteur d'étude s'inscrit stratégiquement dans une lecture et une compréhension de l'évolution du milieu environnant soit: le Vieux-Montréal, ses faubourgs et les quartiers immédiats.

Le retissage des liens avec le Vieux-Montréal, le renforcement des parcours piétonniers, le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et l'aménagement de ses abords, la consolidation des entités urbaines et paysagères anciennes, actuelles et en devenir et la contribution du CHUM / CRCHUM à son quartier et au secteur d'étude sont des enjeux primordiaux.



SYNTHÈSE HISTORIQUE ET VISION



Synthèse historique

Au cœur de l'évolution historique de la ville, le Vieux-Montréal se pose comme la clé de voûte de toute démarche d'aménagement sur son pourtour (1758).

Le Plan des Commissaires (1806), oriente le développement des faubourgs et les articule suivant la morphologie de la ville originale et sa structure viaire. Un plan de Ostell (1817) marque l'implantation de la première place Viger dans l'axe de la rue Saint-Denis. À son apogée (±1950), le tissu urbain de la ville est entier et homogène. Des quartiers ont pris forme et se distinguent, dont le Quartier Latin, le Red Light, le Quartier Chinois et d'autres.

La deuxième moitié du 20^{ème} siècle apporte de grandes modifications à la forme urbaine entre le Vieux-Montréal et la ville. L'évènement le plus spectaculaire aura été la réalisation de l'autoroute Ville Marie, créant une coupure radicale avec le Vieux-Montréal et de fait, avec l'histoire.

Avec les décennies 1990 et 2000, une conscience renouvelée du sens de la ville a permis d'amorcer un retissage de la forme urbaine et de requalifier la relation historique entre la ville et sa source originelle, le Vieux-Montréal.

À preuve, des secteurs de planification contemporains tel que le Centre de Commerce Mondial, la Cité Multimédia, le Quartier international de Montréal et le Quartier Bonaventure; des études dont le recouvrement de l'autoroute Ville Marie et le réaménagement du Square Viger et des projets dont le CHUM / CRCHUM (antenne de l'Université de Montréal) ainsi que l'ensemble des projets du Faubourg Québec poursuivent le retissage des liens avec le Vieux-Montréal.



1758



1806



1817



1950



1980

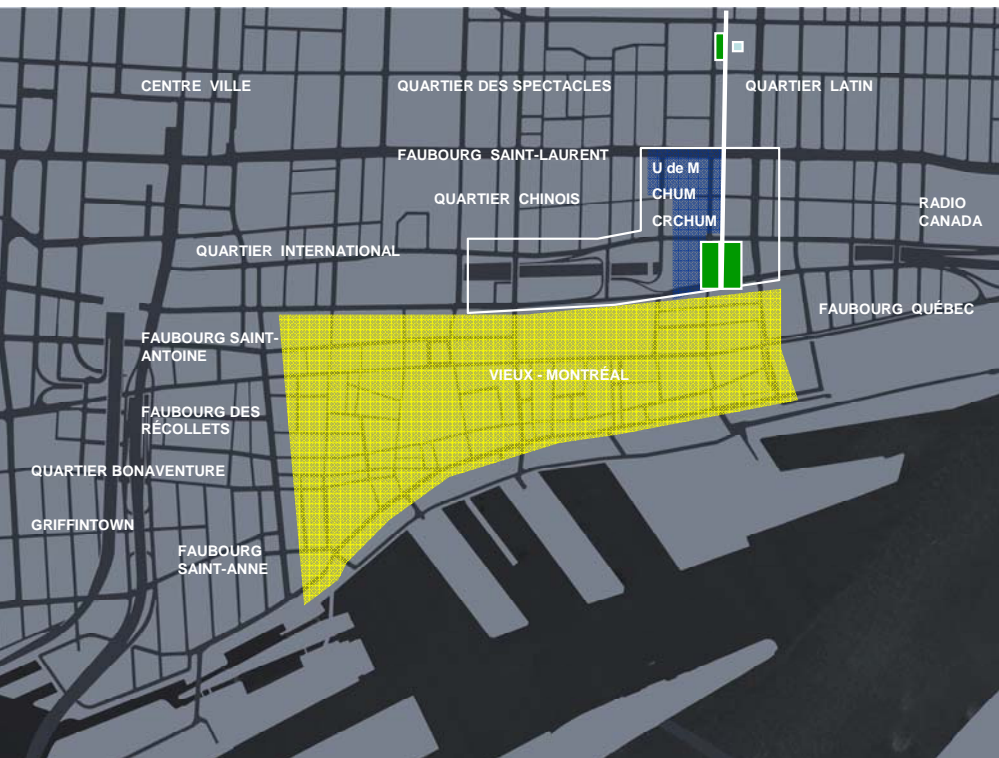
Vision

À terme, les projets de recouvrement de l'autoroute Ville Marie, d'aménagement de l'espace public du Métro Champ de Mars (la place Marcelle-Ferron), du réaménagement du Square Viger et de la caractérisation des rues et places du secteur d'étude contribueront directement au retissage des liens avec le Vieux-Montréal.

De plus, sur le plan de la réhabilitation des quartiers centraux, le Campus de l'UdeM / CHUM / CRCHUM, de concert avec le Campus de l'UQAM et d'autres institutions actuelles et à venir permettent d'entrevoir une renaissance du Quartier Latin et la consolidation du voisinage de la rue De La Gauchetière.

INTENTIONS

La démarche de conception des critères d'aménagement préliminaires du domaine public pour le secteur d'étude s'appuie principalement sur la valeur identitaire du Vieux-Montréal, les couches historiques présentes dans le secteur d'étude, les forces économiques et immobilières actives dans l'environnement immédiat du secteur ainsi que sur la volonté municipale de retisser les liens entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord.

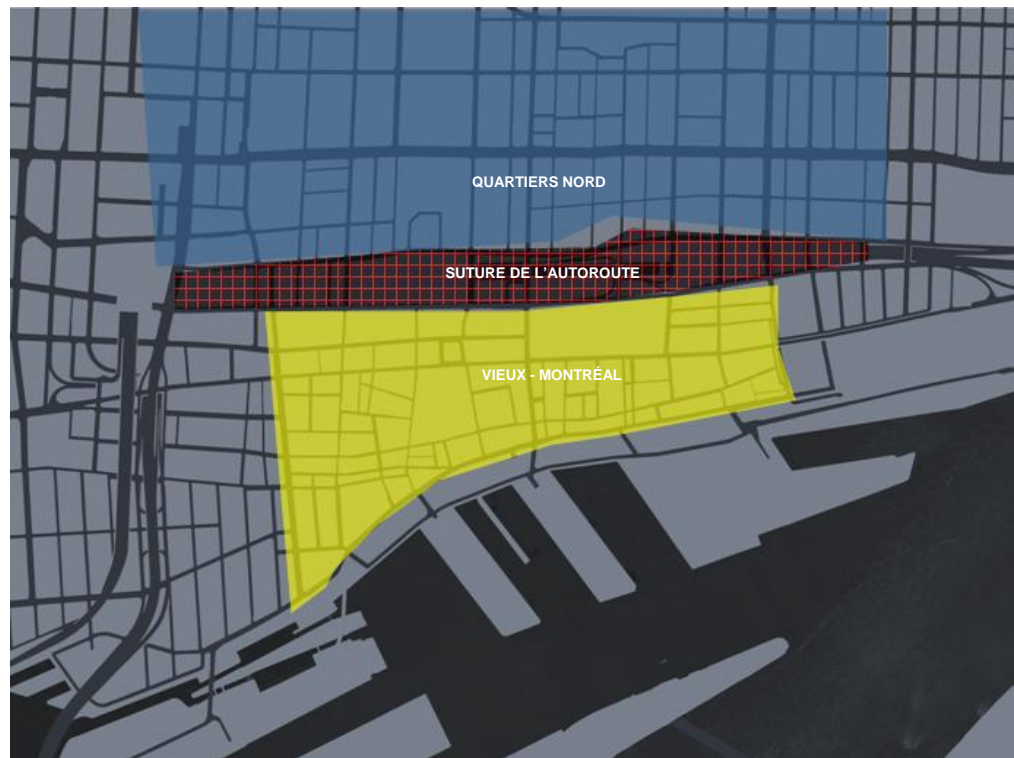


Les intentions fondatrices de la démarche de conception des critères d'aménagement préliminaires du domaine public pour le secteur d'étude rejoignent les principaux objectifs municipaux suivants:

- Réhabilitation des quartiers centraux
- Mise en valeur des composantes patrimoniales
- Consolidation et développement du milieu bâti
- Aménagement du domaine public:
 - Verdissement;
 - Chaussées et trottoirs;
 - Mobilier urbain;
 - Accessibilité universelle;
 - Sécurité des usagers;
 - Transport actif;
 - Transport collectif.

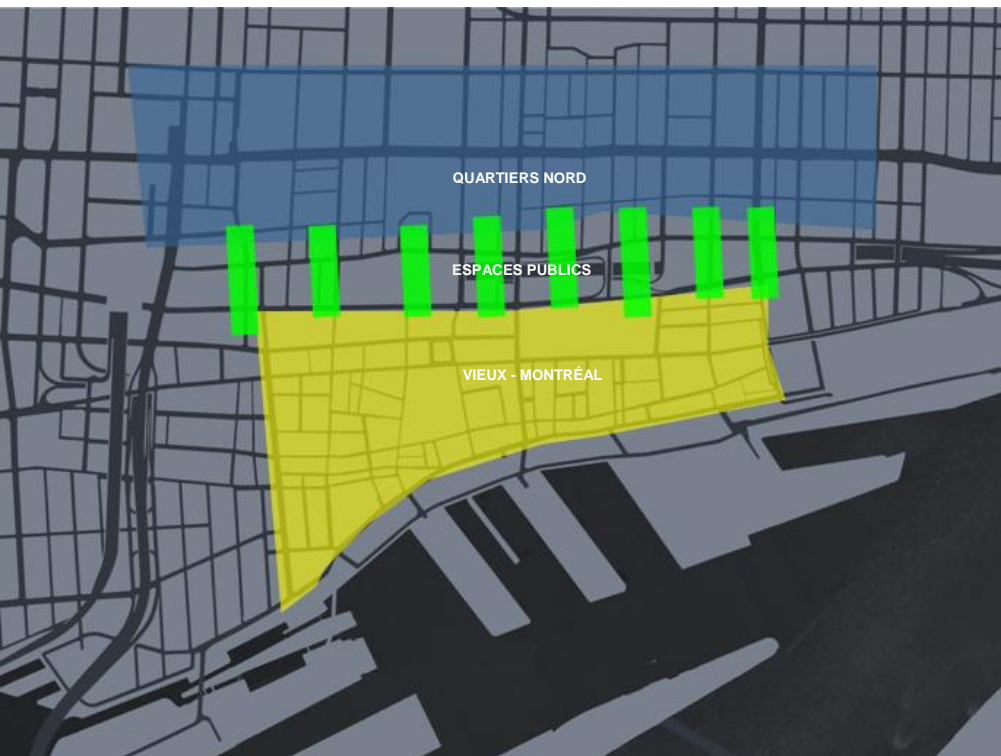
OBJECTIFS DE SECTEUR

Afin d'incarner les intentions et s'appuyant sur la reconnaissance du Vieux-Montréal comme clé de voûte de toute démarche d'aménagement sur son pourtour, des objectifs de secteur sont énoncés afin de baliser les orientations susceptibles de renforcer l'entité du Vieux-Montréal et structurer le tissu urbain environnant auquel le Campus UdeM / CHUM / CRCHUM pourra contribuer à sa mesure.



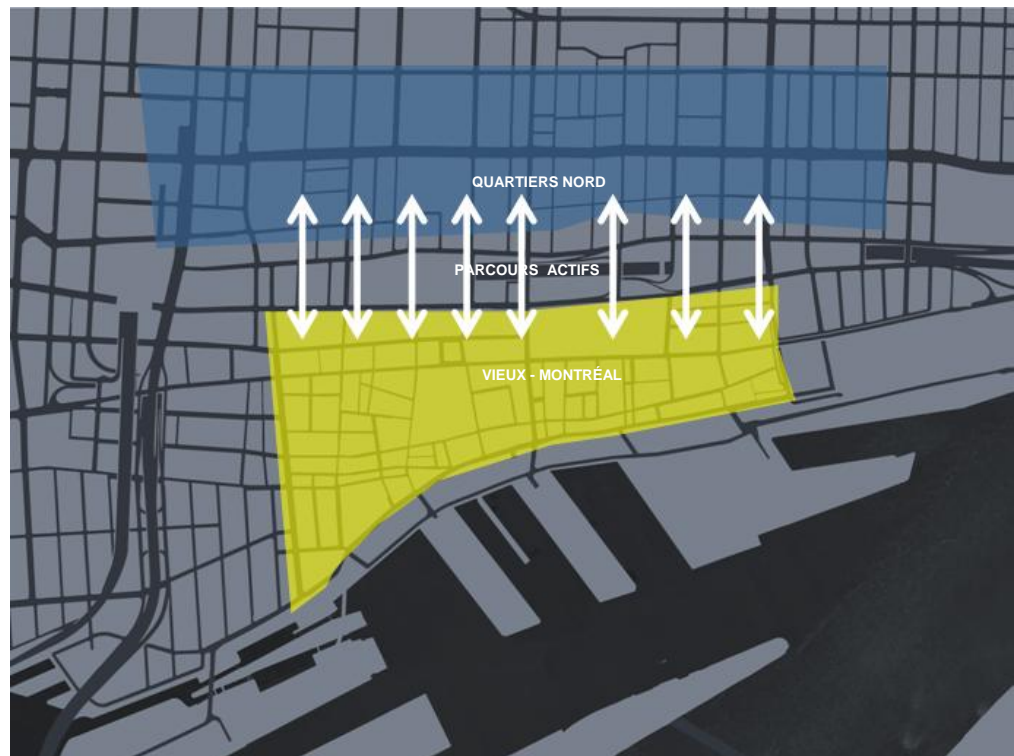
OBJECTIF DE SECTEUR 1

Suture de la cicatrice entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord par le recouvrement de l'autoroute Ville Marie



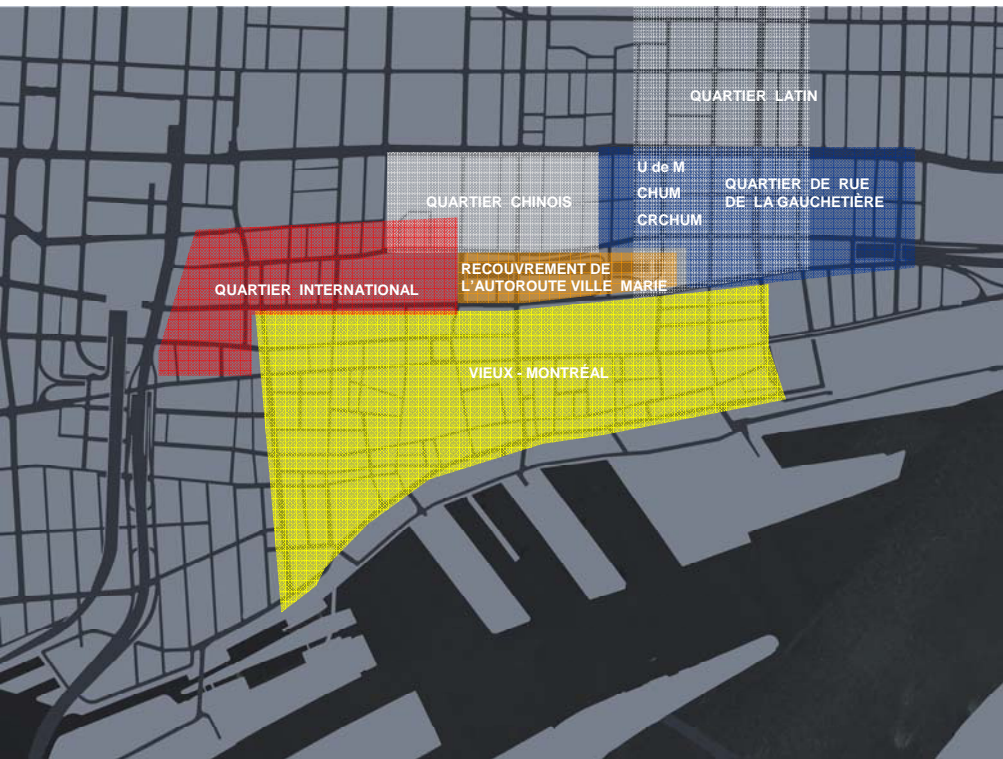
OBJECTIF DE SECTEUR 2

Consolidation et création d'espaces publics reliant le Vieux-Montréal et les quartiers au nord.



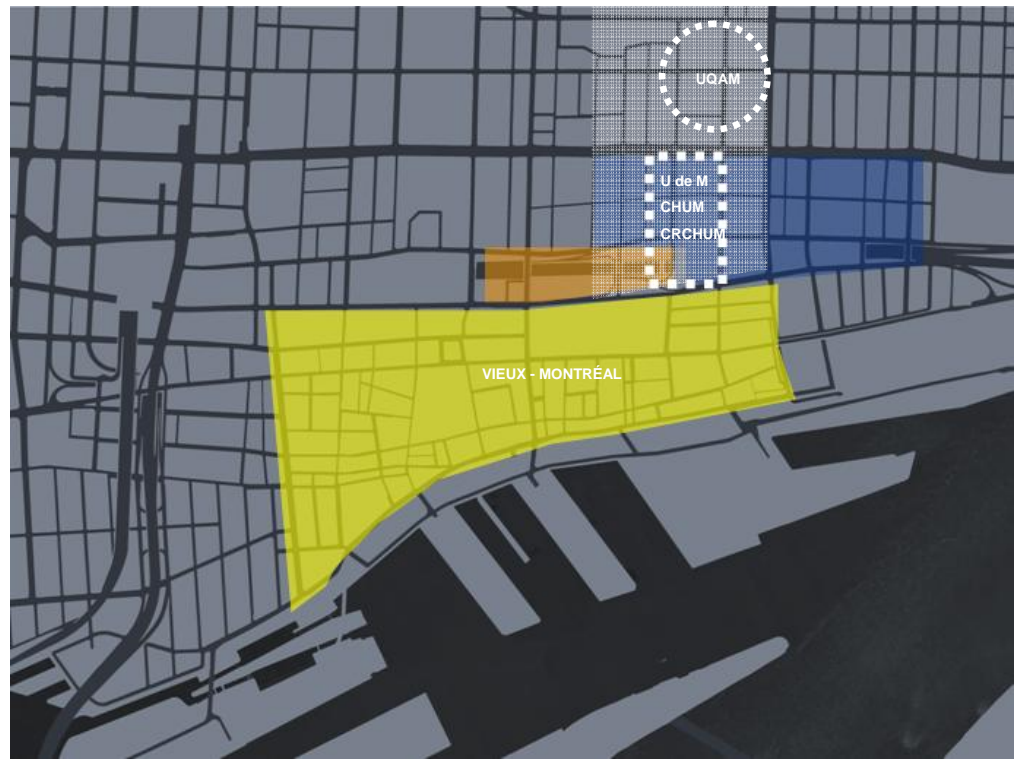
OBJECTIF DE SECTEUR 3

Consolidation et création de parcours actifs reliant le Vieux-Montréal et les quartiers au nord.



OBJECTIF DE SECTEUR 4

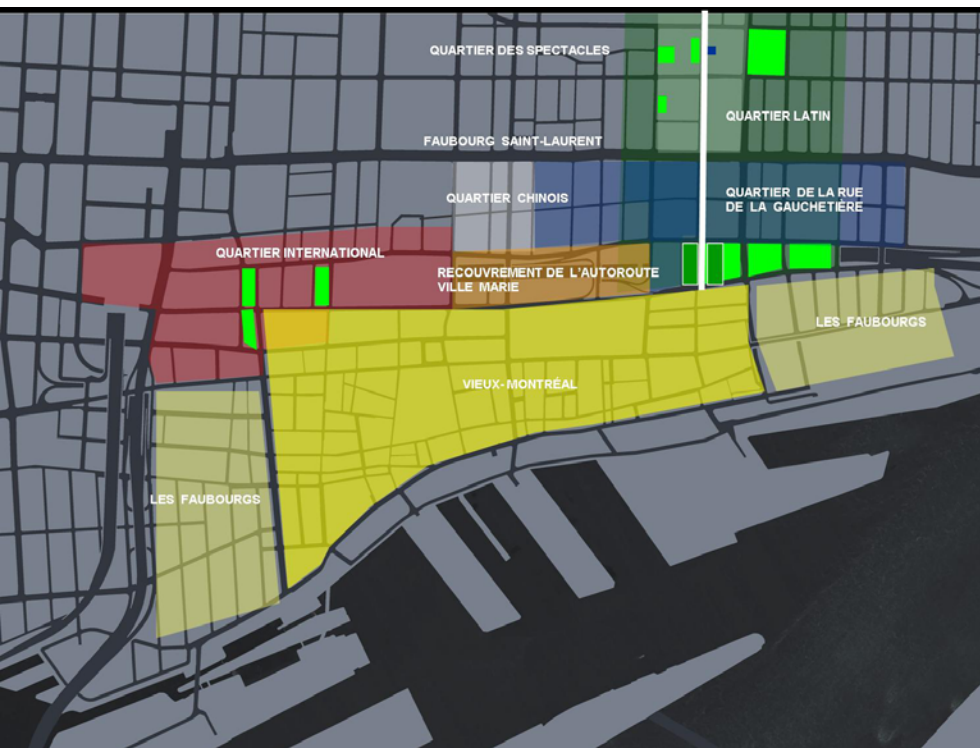
Consolidation des identités urbaines et paysagères anciennes, actuelles et à venir.



OBJECTIF DE SECTEUR 5

Contribution du campus U de M / CHUM / CRCHUM à son quartier d'accueil, le Quartier Latin et au secteur d'étude.

LES ENTITÉS URBAINES (les quartiers)



Des entités urbaines (les quartiers) les plus à même d'assurer l'atteinte des objectifs de renforcer l'entité du Vieux-Montréal, structurer le tissu urbain et caractériser l'aménagement du domaine public du secteur d'étude sont le Quartier International de Montréal et le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, le Quartier Latin où se dessine le CHUM et le Faubourg Québec en reconstruction.

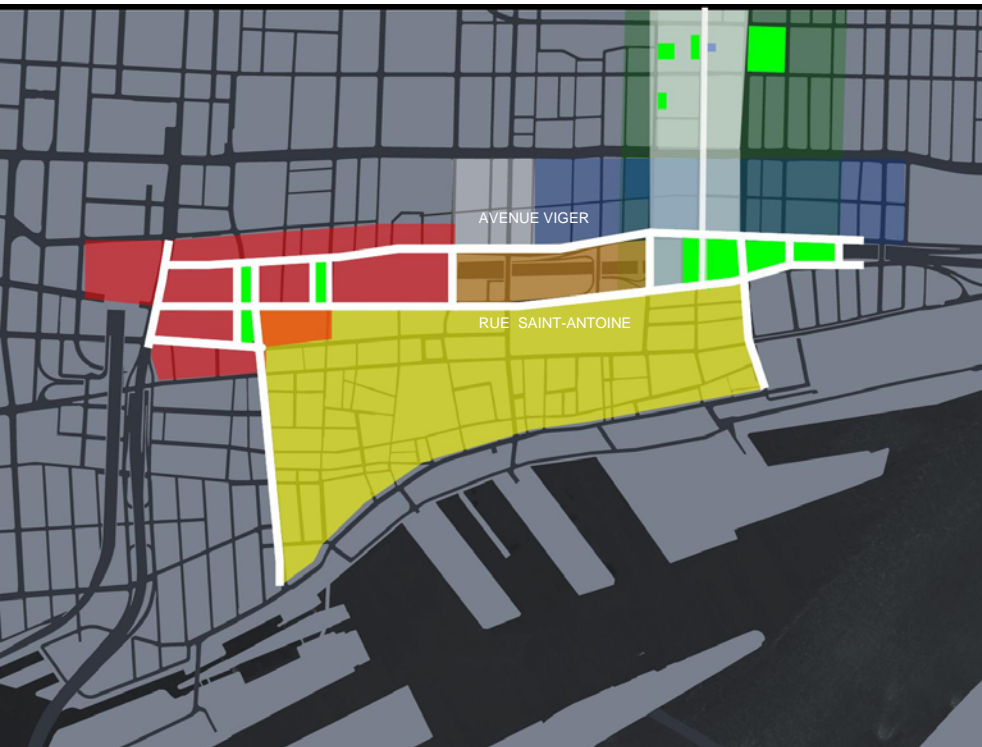
LES ENTITÉS PAYSAGÈRES (les rues et les lieux publics)



Des entités paysagères (les rues et les lieux publics) les plus à même d'assurer l'atteinte des objectifs de renforcer l'entité du Vieux-Montréal, structurer le tissu urbain et caractériser l'aménagement du domaine public du secteur d'étude sont les places publiques du Quartier Latin (dont la Place Viger originale et le Square Viger) et la future place du métro Champ de Mars (la place Marcelle-Ferron), la rue Saint-Denis, le double seuil de l'avenue Viger et de la rue Saint-Antoine, les rues de quartier, dont les rues Sanguinet et De La Gauchetière.

De ces composantes urbaines et paysagères structurantes découle l'énoncé des orientations d'aménagement à privilégier.

ORIENTATION 1

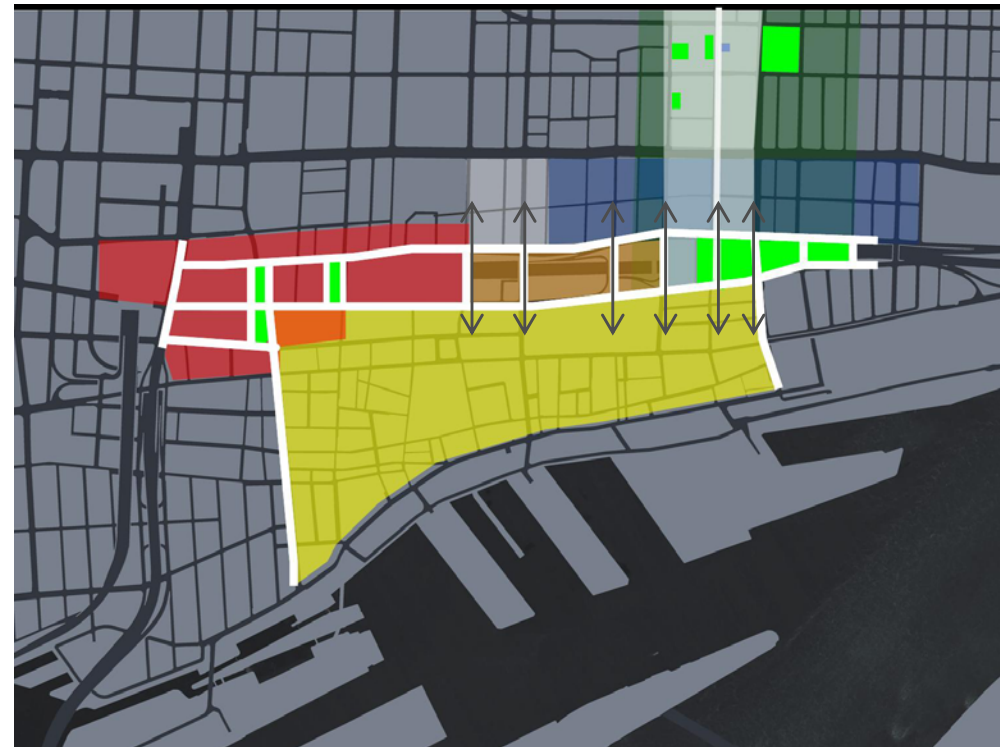


La rue Saint-Antoine, rue de consolidation du périmètre du Vieux-Montréal.

L'avenue Viger, voie d'entrée de ville depuis l'est vers l'ouest.

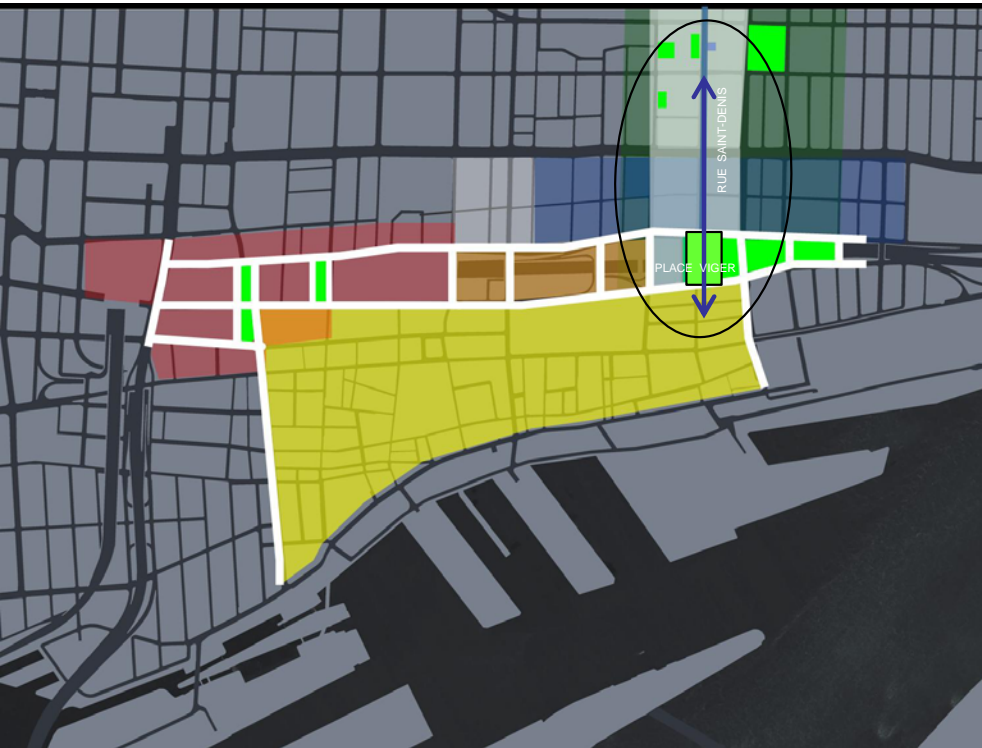
La rue Saint-Antoine, l'avenue Viger et l'espace recouvrant l'autoroute Ville-Marie, seuil entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord.

ORIENTATION 2



Les liens nord / sud, points de suture entre le Vieux-Montréal et la ville.

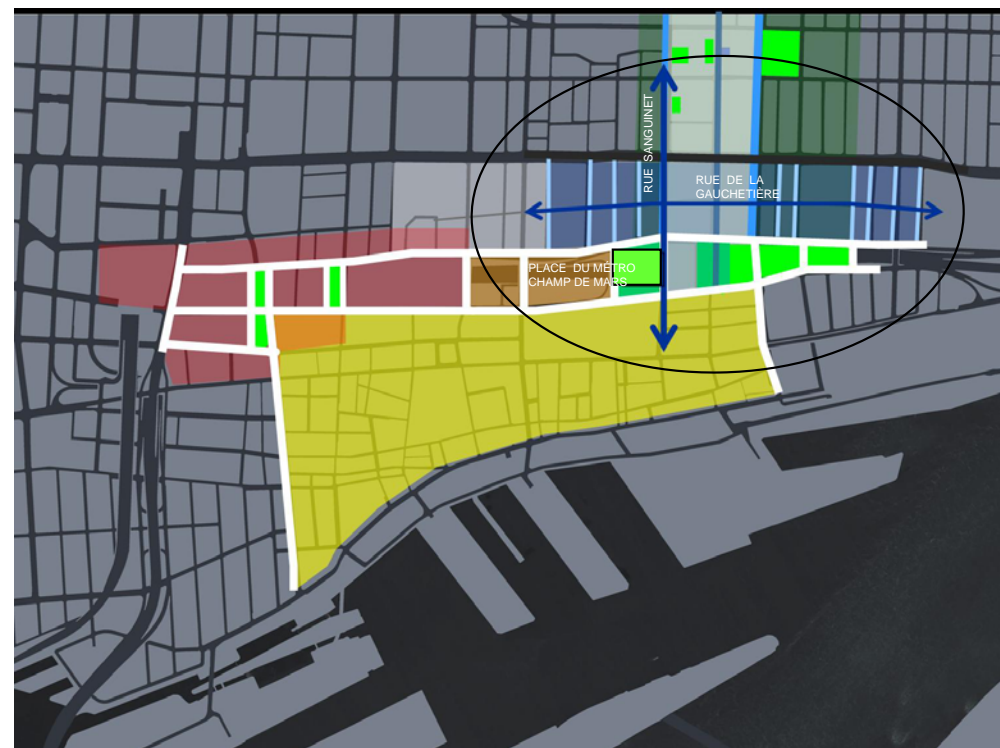
ORIENTATION 3



La place Viger originale (1817) : rotule nord-sud / est-ouest.

La rue Saint- Denis : lien historique avec le Vieux-Montréal, rue unificatrice des campus de l'UdeM et l'UQAM et rue d'ambiance.

ORIENTATION 4

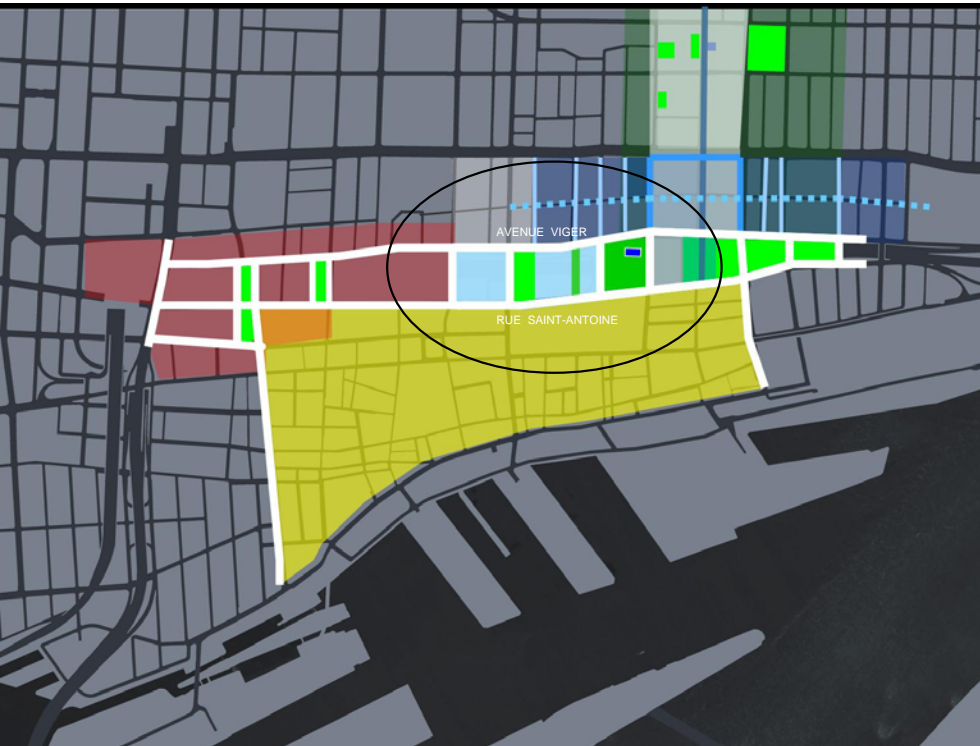


La place du métro Champ de Mars (place Marcelle-Ferron) et la rue Sanguinet, axe structurant nord-sud du quartier et de son lien avec le Vieux Montréal.

La rue De La Gauchetière, rue identitaire de quartier, unificatrice est / ouest des quartiers avoisinants.

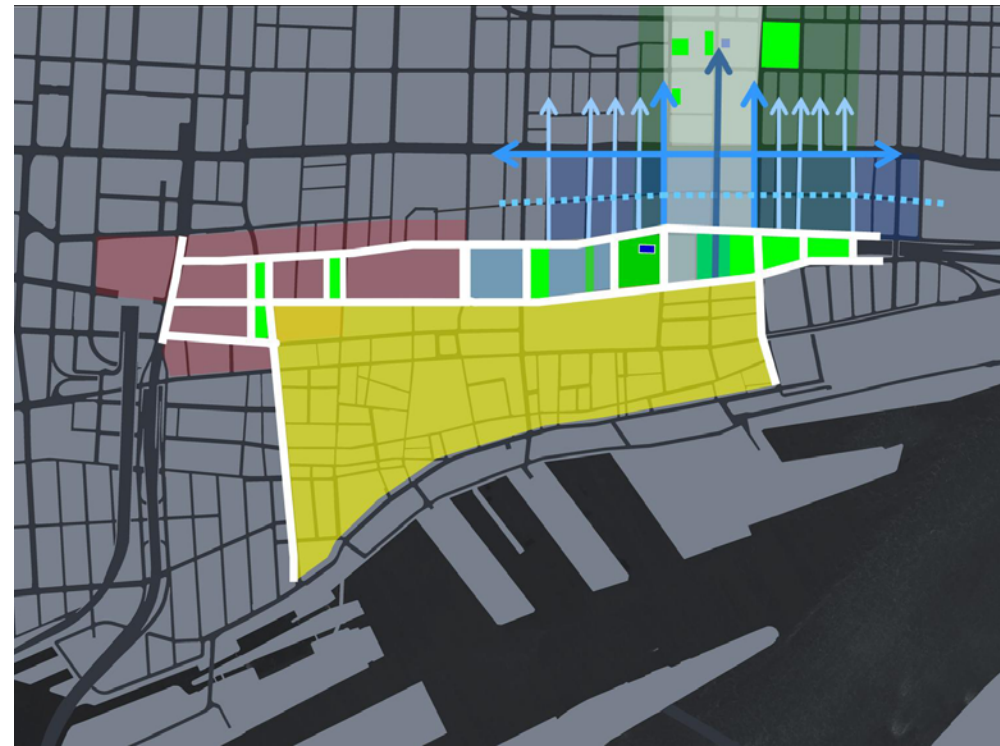
Les rues locales, un commun dénominateur de la qualité de vie du quartier de la rue De La Gauchetière.

ORIENTATION 5



Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord, nécessaire suture entre la rue Saint-Antoine et l'avenue Viger.

La place du métro Champ-de-Mars (place Marcelle - Ferron), partie intégrante du lien ville / Vieux-Montréal et composante rythmique des liens nord-sud avec le Vieux-Montréal.



L'expression et la mise en valeur, par un aménagement adéquat, de chacune des entités paysagères (les rues et les lieux publics) constitue l'assise de la requalification des entités urbaines (les quartiers) et du rétablissement des liens entre eux et avec le Vieux-Montréal..

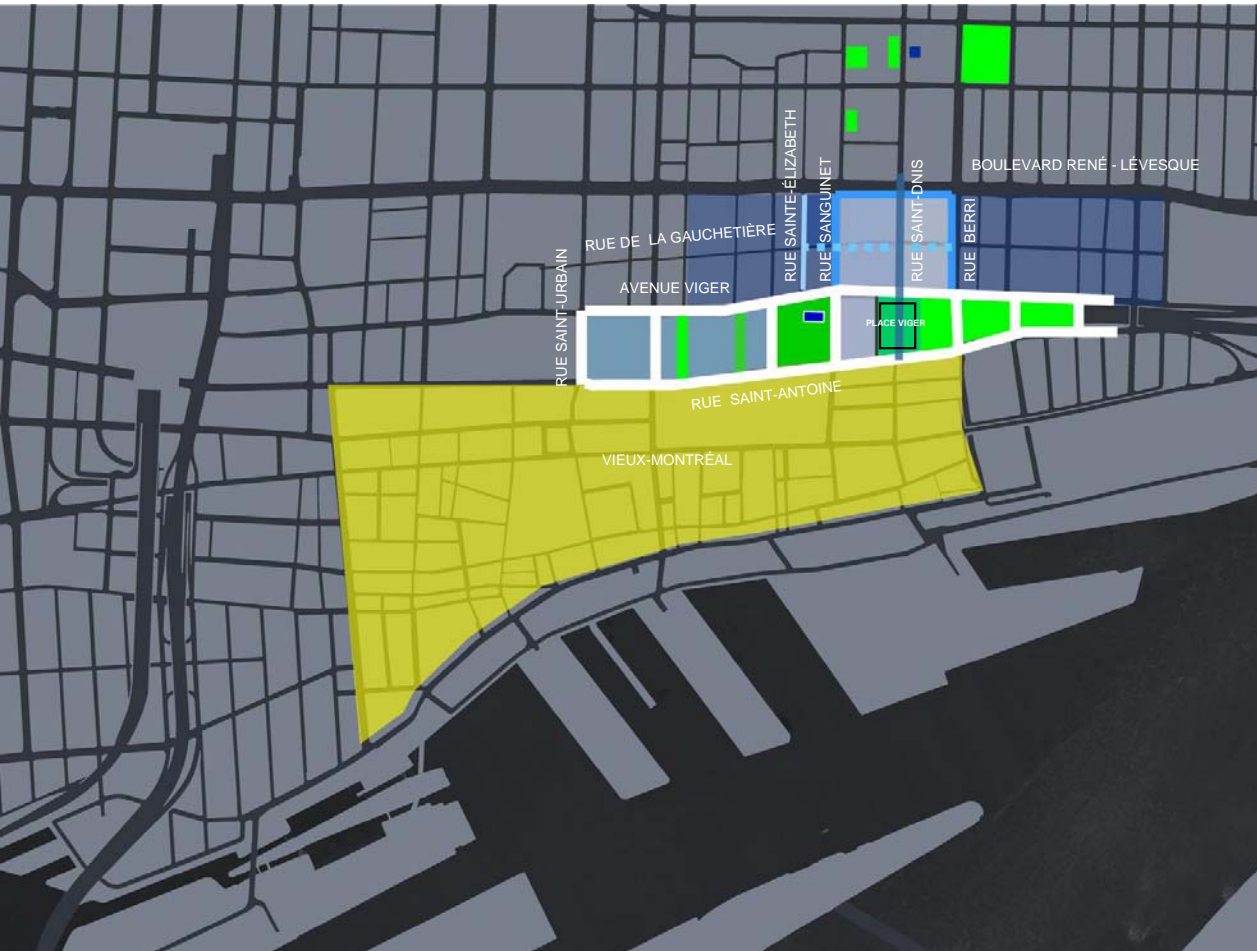
ÉNONCÉS DES CRITÈRES MORPHOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES POUR LE SECTEUR D'ÉTUDE

Les énoncés de critères morphologiques et typologiques visent la requalification du domaine public et investissent la réhabilitation des quartiers centraux et incarnent les conditions d'accueil optimales pour les usages et occupants du secteur.

L'affirmation et l'expression claires du caractère public des entités paysagères (les rues et les lieux publics) dans la ville, leur lisibilité et leur rôle de liens à l'intérieur d'un quartier et entre les quartiers, structurent et déterminent l'arrimage du domaine privé et priment sur leur association aux complexes immobiliers qui les bordent.

Les critères morphologiques et typologiques

- Consolider la définition du périmètre du Vieux – Montréal en terme d'aménagement du domaine public de la rue Saint-Antoine;
- Aménager la rue Saint-Antoine, l'avenue Viger ainsi que l'espace recouvrant l'autoroute Ville-Marie comme seuil entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord;
- Aménager l'avenue Viger comme voie d'entrée de ville;
- Aménager la place Viger originale (1817) comme rotule historique nord / sud est / ouest et la rue Saint-Denis comme lien historique avec le Vieux-Montréal, rue unificatrice du Quartier Latin et rue d'ambiance;
- Aménager la place du métro Champ de Mars (place Marcelle Ferron) comme accès privilégié au Vieux-Montréal et la rue Sanguinet comme rue identitaire de quartier, axe structurant nord / sud des quartiers avoisinants avec le Vieux-Montréal;
- Aménager les liens nord / sud comme composantes du passage reconstitué au-dessus de l'autoroute Ville-Marie entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord;
- Aménager la rue De La Gauchetière comme rue identitaire de quartier, unificatrice est / ouest des quartiers avoisinants et aménager la rue Sainte-Élisabeth, comme rue locale;
- Intégrer le Square Viger dans une relecture historique du Quartier Latin (étude complémentaire requise);
- Aménager le boulevard René-Lévesque comme voie d'entrée principale du Centre Ville (étude complémentaire requise);
- Aménager la rue Berri comme une rue majeure du Quartier Latin et voie d'accès des quartiers plus au nord (étude complémentaire requise);

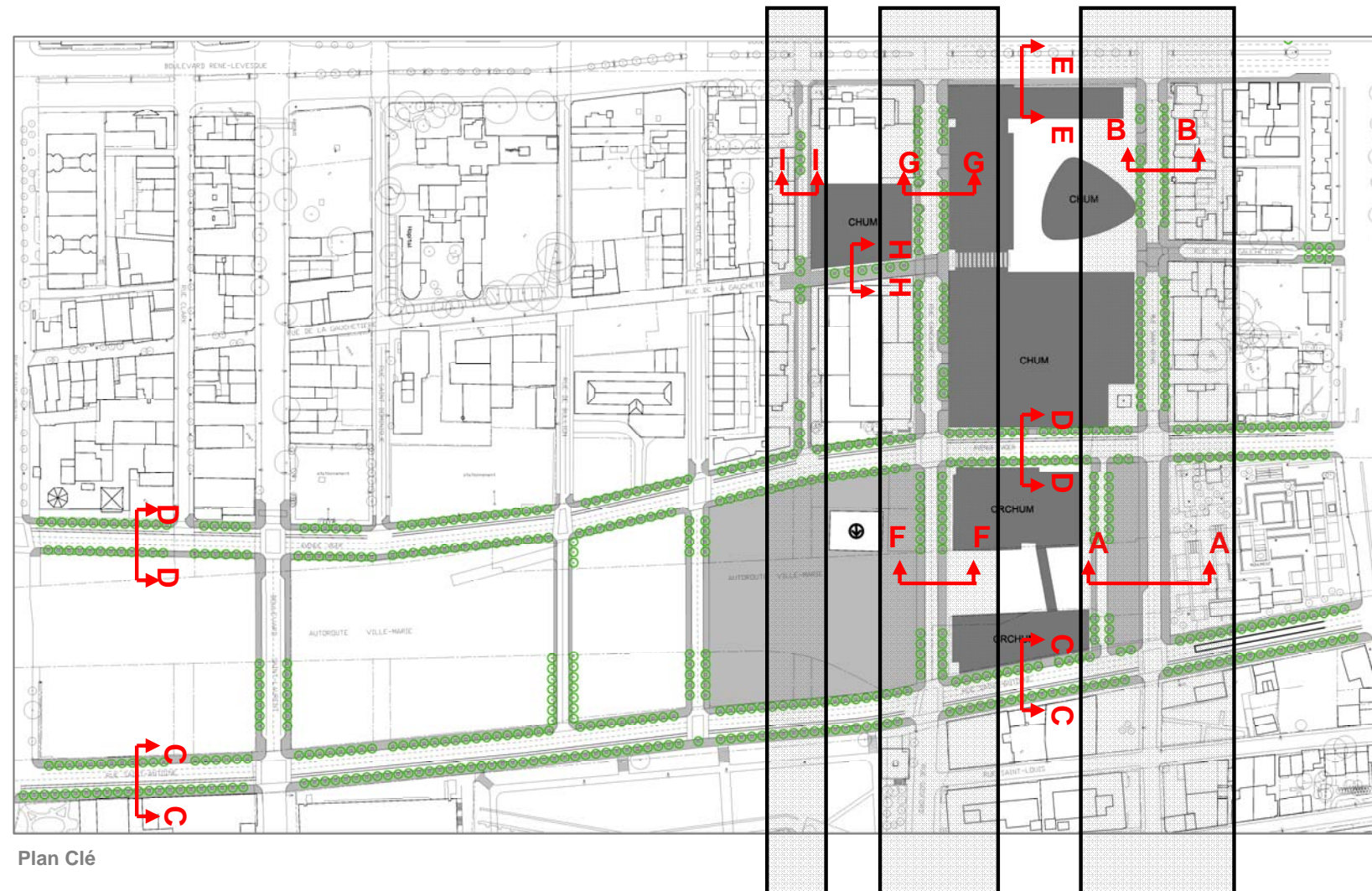


ÉNONCÉ DES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT POUR LE SECTEUR D'ÉTUDE

L'ensemble des critères d'aménagement, qui visent à répondre aux objectifs municipaux d'un développement durable, de la réhabilitation des quartiers centraux, du verdissement, du transport actif et collectif, de l'accessibilité universelle et de la sécurité des usagers, prennent acte du caractère central et métropolitain du secteur, de son lien direct avec le Vieux-Montréal, le Quartier International de Montréal, le Quartier Latin et le Quartier des Spectacles, valorisent sa grande visibilité due à son positionnement dans la ville et déterminent un niveau de qualité qui soit à la hauteur et en continuité avec les interventions réalisées dans les secteurs environnants.

L'ensemble des critères d'aménagement, qui orientent et encadrent la requalification du domaine public, engagent spécifiquement le rehaussement de qualité des rues et lieux publics et portent une attention accrue au domaine piétonnier, premier lieu collectif en appui à la régénérescence en cours du quartier et à l'afflux de nouveaux travailleurs, visiteurs et résidents.

L'ensemble des critères d'aménagement, qui permettent de recréer un milieu de vie attrayant, convivial, confortable et sécuritaire et structurent la requalification civique et piétonnière du domaine public, intègrent et hiérarchisent la fonction des transports, des déplacements et de l'accessibilité qui doit composer avec et s'adapter à la renaissance du quartier.



Critères d'aménagement généraux

Sur l'ensemble du secteur d'étude, les critères suivants traduisent l'importance devant être accordée à la place du piéton lors de la conception et de l'aménagement du domaine public.

- Des moyens d'apaisement de la circulation véhiculaire dont la réduction du nombre et de la largeur des voies véhiculaires, l'élargissement continu ou ponctuel des trottoirs, la réalisation de traverses piétonnes aménagées et de rues de type partagé (habitées);
- Des trottoirs de largeur uniforme et suffisante pour assurer une circulation piétonne confortable et sécuritaire
- Des matériaux de surface de trottoir durables confortables et esthétiques;
- Une signalisation adéquate des passages piétonniers et une configuration géométrique des intersections privilégiant la circulation piétonne;
- Une occupation rationnelle du domaine public par le mobilier et les équipements publics tels les luminaires, les bancs, les poubelles, les parcomètres, les abribus, les boîtes postales, les cabines téléphoniques et autres afin de faciliter les déplacements piétonniers et l'entretien des trottoirs;
- Un mobilier urbain durable et approprié à la vocation de la rue ainsi qu'un éclairage fonctionnel, sécuritaire et esthétique;
- Une plantation d'arbres et de végétaux lorsque le contexte le permet, tout en garantissant les conditions requises et l'espace souterrain nécessaire à leur saine croissance;
- L'intégration d'œuvres d'art.

PLACE VIGER ORIGINALE / RUE SAINT-DENIS / ILOT CHÉNIER



COUPE A A

État des lieux

L'îlot dit *Chénier*, portion ouest de de la Place Viger originale (1817), se présente sous la forme d'un petit espace public de transition, détaché du plus grand espace public qu'est le Square Viger à l'est. Une aire gazonnée centrale, des allées piétonnes, des arbres à fleurs, quelques conifères et des bancs publics occupent l'espace. Le monument Chénier y est installé sans mise en scène particulière. Un trottoir de béton le ceinture. À l'emplacement de la coupe témoin, la rue Saint-Denis possède 4 voies de circulation totalisant 12,770 m de largeur. Deux voies servent au stationnement suivant des plages horaires données. Une analyse de sa valeur patrimoniale et la position d'Héritage Montréal seront à considérer dans une étude subséquente plus approfondie.

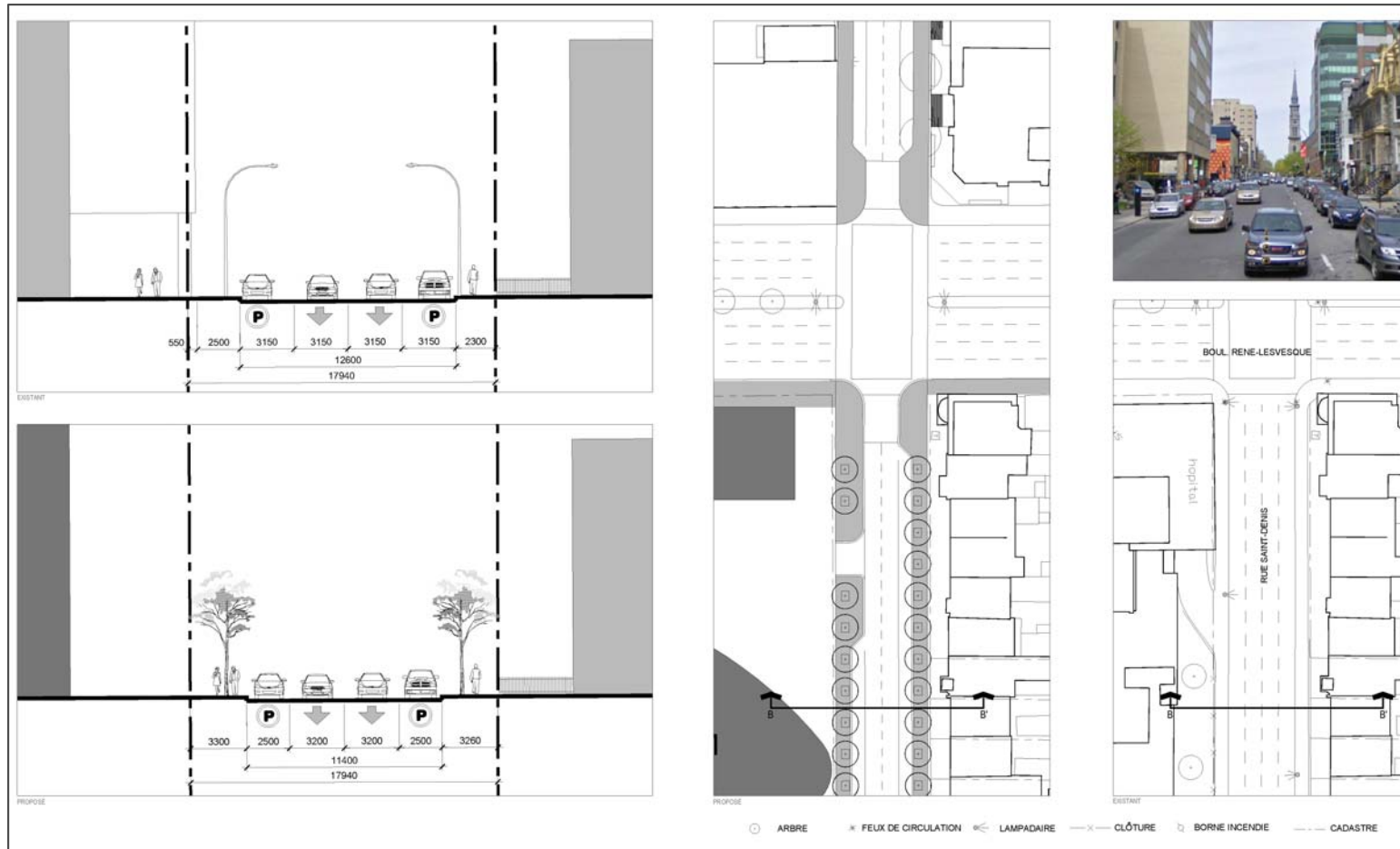
Principes d'intervention

- Affirmer la mémoire de la Place Viger originale, foyer historique du Faubourg Saint-Louis et du Quartier Latin;
- Affirmer le rôle de la Place Viger originale comme espace pivot à la rencontre des axes urbain nord-sud / est-ouest;
- Affirmer le caractère civique et historique du point d'origine de la rue Saint-Denis comme lien historique entre le Quartier Latin et le Vieux-Montréal;

Critères d'aménagement

- Révéler l'emprise originale de la Place Viger de part et d'autre de la rue Saint-Denis et signaler de façon perceptible le fait qu'elle traversait une place publique;
- Réduire la largeur de la chaussée de la rue Saint-Denis à 2 voies, sans espace de stationnement. Un élargissement de la voie ouest pourra accueillir l'arrêt d'autobus.
- Concevoir la rue Guy-Frégault en tant que débarcadère visiteur du CRCHUM et éliminer la traverse véhiculaire existante;
- S'assurer d'une matérialité et d'une implantation végétale de qualité similaire à celle des Square Victoria et Place Riopelle;
- S'assurer d'un mobilier urbain de qualité similaire à celui des Square Victoria et Place Riopelle;
- S'assurer d'un éclairage de qualité similaire à celui des Square Victoria et Place Riopelle et d'une mise en lumière des composantes historiques.

RUE SAINT- DENIS entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger



COUPE B B

État des lieux

La rue Saint-Denis, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger est bordée du côté est par des édifices de facture résidentielle datant du 19^{ième} siècle et possédant une marge de recul avant de quelques mètres. Du côté ouest s'alignent des pavillons de l'hôpital Saint-Luc à quelques mètres du trottoir et plus au sud, un alignement de facture résidentielle datant du 19^{ième} siècle, accompagné d'une église de la même époque, maintenant démolie, donne la réplique aux composantes résidentielles d'en face.

La rue Saint-Denis possède 4 voies de circulation totalisant 12,610 m de largeur. Selon la localisation le long de la rue, 2 voies desservent le stationnement suivant des plages horaires données. Les trottoirs sont en béton.

La végétation y est pratiquement absente, tant sur l'espace public que sur les terrains privés.

Principes d'intervention

- Affirmer le caractère identitaire et emblématique de la rue Saint-Denis, cœur du Quartier Latin;
- Affirmer le caractère unificateur de la rue Saint-Denis entre les campus UQAM et UdeM (CHUM/CRCHUM);
- Affirmer le caractère d'ambiance de la rue Saint-Denis;

Critères d'aménagement

- De l'avenue Viger jusqu'au boulevard René-Lévesque, réduire la largeur de la chaussée tout en conservant 4 voies de largeur minimale, dont deux serviront au stationnement, aux débarcadères et à la livraison et partager les gains sur l'espace de la chaussée de façon égale pour les deux côtés de la rue Saint-Denis;

- Concevoir une géométrie des surfaces des trottoirs qui assure le caractère distinctif et identitaire au quartier et qui permette une forme d'harmonisation de l'aménagement entre le domaine public et le domaine privé du CHUM tout en y maintenant une démarcation des propriétés;

- S'assurer que les matériaux et l'aménagement facilitent les déplacements et assurent l'accessibilité universelle dans le contexte particulier des usagers d'un centre de soins de santé;
- Concevoir les saillies des trottoirs, suffisamment allongées, à chaque intersection et entrée charretière

- S'assurer de conditions de plantation optimale (fosses agrandies ou continues), de qualité similaire à celle du QIM sur les trottoirs et saillis des trottoirs;

- S'assurer d'un mobilier urbain de qualité similaire à celui du QIM, implanté suivant l'axe de l'implantation végétale;

- Prévoir un éclairage appliquant le gabarit piéton des fûts de la rue Saint-Denis (Quartier Latin), implanté suivant l'axe de l'implantation végétale.

RUE SAINT-ANTOINE

État des lieux

La rue Saint-Antoine, artère qui longe le Vieux-Montréal, sert de voie de transit automobile vers l'est. À l'emplacement de la coupe témoin, la rue Saint-Antoine possède exceptionnellement 5 voies de circulation totalisant 14,940 m de largeur, dont une sert de voie de sortie de l'autoroute Ville Marie et dont une autre sert au stationnement suivant des plages horaires données. La géométrie générale de la rue y est linéaire à l'exception de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie. Les trottoirs sont en béton. La végétation y est présente des deux côtés de la rue de façon intermittente.

Principes d'intervention

- Affirmer le rôle de la rue Saint-Antoine comme voie de ceinture et rue de consolidation du périmètre du Vieux-Montréal en terme d'aménagement du domaine public;

- Affirmer l'appartenance de la rue Saint-Antoine au seuil entre le Vieux Montréal et les quartiers au nord (seuil formé du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et les rues qui la bordent);

Critères d'aménagement

- Dans la perspective du recouvrement de l'autoroute Ville Marie, concevoir une largeur minimale de la chaussée de la rue Saint-Antoine tout en conservant 4 voies, dont deux serviront au stationnement suivant des plages horaires données et dont une accompagnera une piste cyclable en direction est;

- Concevoir une géométrie des surfaces des trottoirs inspirée de la géométrie et des gabarits en plan des surfaces de trottoirs de la portion ouest de la rue Saint-Antoine, dans le QIM (les gains acquis sur l'espace de la chaussée étant partagés de façon égale par les trottoirs);

- Concevoir une géométrie appropriée aux intersections de la rue Saint-Antoine avec les rues d'accès du Vieux-Montréal (similaire à celle déjà en place);

- Concevoir des traverses piétonnes qui favorisent la sécurité des usagers;

- S'assurer d'une matérialité des circulations piétonnes de qualité similaire à celle de la rue Saint-Antoine dans le QIM;

- S'assurer d'une implantation végétale de qualité similaire à celle de la rue Saint-Antoine dans le QIM;

- S'assurer d'un mobilier urbain de qualité similaire à celui de la rue Saint-Antoine dans le QIM, implanté suivant l'axe de l'implantation végétale;

- Prévoir un éclairage appliquant le principe d'implantation des luminaires "Vieux-Montréal" (fût de calibrage piéton) sur le côté sud de la rue Saint-Antoine et éclairage de qualité similaire à celui du QIM sur le côté nord de la rue Saint-Antoine.



COUPE C C

AVENUE VIGER

État des lieux

L'avenue Viger, artère jumelle de la rue Saint-Antoine, sert d'entrée de ville et de voie de transit automobile vers l'ouest.

À l'emplacement de la coupe témoin, l'avenue Viger possède 4 voies de circulation totalisant 13,390 m de largeur, dont 1 sert au stationnement suivant des plages horaires données. Une piste cyclable y est intégrée à partir de la rue Berri en direction ouest.

On remarquera que les relevés ont révélé des largeurs de voie inférieures à 3,200m

La géométrie générale de l'avenue y est linéaire à l'exception de l'entrée de l'autoroute Ville Marie.

Les trottoirs sont en béton.

La végétation y est présente des deux côtés de l'avenue de façon intermittente.

Principes d'intervention

- Affirmer le caractère de l'avenue Viger, comme voie d'entrée de ville vers l'ouest;

- Affirmer l'appartenance de l'avenue Viger au seuil entre le Vieux Montréal et les quartiers au nord (seuil formé du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et les rues qui la bordent);

Critères d'aménagement

- Dans la perspective du recouvrement de l'autoroute Ville Marie, concevoir une largeur minimale de la chaussée de l'avenue Viger tout en conservant 3 voies de 3,200m, 1 voie de stationnement de 2,500m accompagné d'une piste cyclable en direction ouest;

- Concevoir une géométrie des surfaces des trottoirs inspirée de la géométrie et des gabarits en plan des surfaces de trottoirs de la portion ouest de l'avenue Viger, dans le Quartier International;

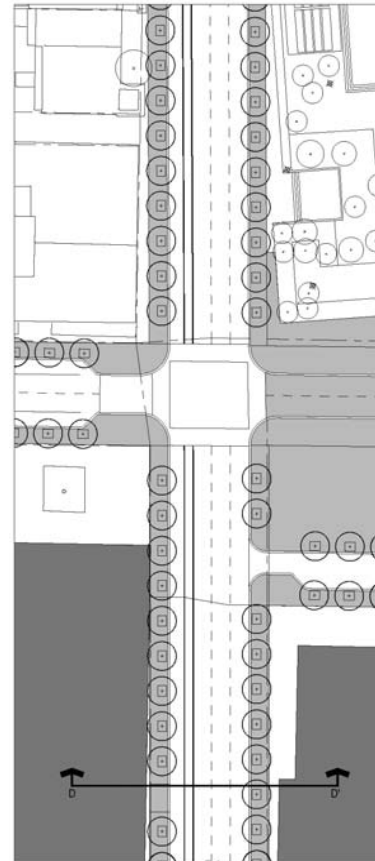
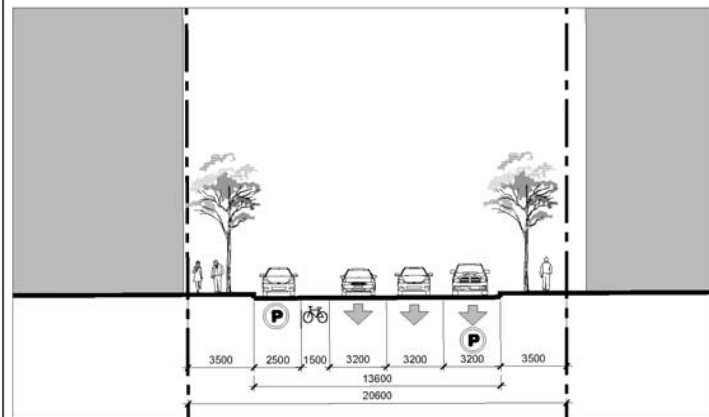
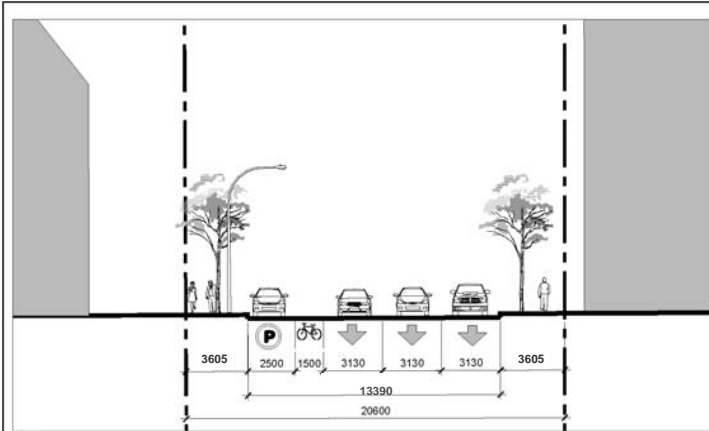
- Concevoir des traverses piétonnes qui favorisent la sécurité des usagers;

- S'assurer d'une matérialité des circulations piétonnes de qualité similaire à celle de l'avenue Viger dans le QIM;

- S'assurer d'une implantation végétale de qualité similaire à celle de l'avenue Viger dans le QIM;

- S'assurer d'un mobilier urbain de qualité similaire à celui de l'avenue Viger dans le QIM, implanté suivant l'axe de l'implantation végétale;

- Prévoir un éclairage de qualité similaire à celui du QIM sur les côtés sud et nord de l'avenue Viger.



○ ARBRE * FEUX DE CIRCULATION ◀ LAMPADAIRE —X— CLÔTURE □ BORNE INCENDIE - - - CADASTRE



COUPE D D

BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE

État des lieux

Le boulevard René-Lévesque est une artère à grand débit dans les deux directions est et ouest. Il possède le statut d'entrée principale au Centre-Ville depuis l'est vers l'ouest.

À l'emplacement de la coupe témoin, le boulevard René-Lévesque possède 8 voies de circulation et un terre-plein central, totalisant 29,380 m de largeur, dont 2 sont des voies réservées principalement au transport collectif puis au stationnement suivant des plages horaires données.

La géométrie générale du boulevard y est linéaire.

Les trottoirs sont en béton.

La végétation y est présente des deux côté du boulevard et sur le terre-plein de façon intermittente.

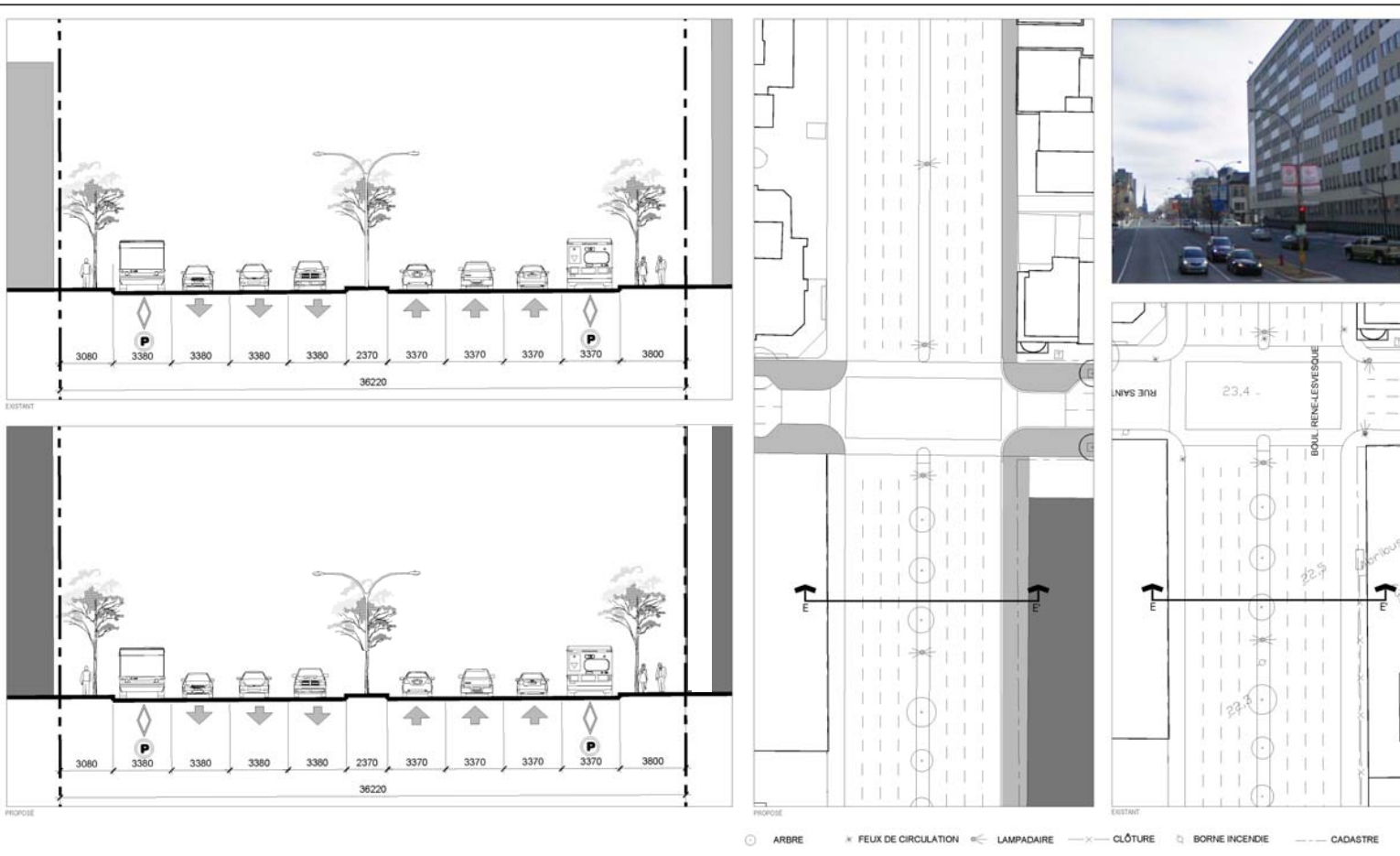
Principes d'intervention

- Affirmer le caractère du boulevard René-Lévesque comme voie d'entrée principale du Centre-Ville;

Critères d'aménagement

En attente des résultats d'une étude à venir sur le réaménagement du boulevard René-Lévesque comme entrée principale du Centre-Ville, les critères suivants s'appliquent aux travaux de reconstruction des surfaces piétonnes du trottoir sud du boulevard dans le contexte de réalisation du CHUM.

- Ne prévoir aucune modification des dimensions de chaussée;
- Concevoir une géométrie des surfaces des trottoirs qui assure le caractère distinctif et identitaire au quartier et qui permette une forme d'harmonisation de l'aménagement entre le domaine public et le domaine privé du CHUM tout en y maintenant une démarcation des propriétés;
- S'assurer que les matériaux et l'aménagement facilitent les déplacements et assurent l'accessibilité universelle dans le contexte particulier des usagers d'un centre de soins de santé;
- S'assurer de conditions de plantation optimale (fosses agrandies ou continues), de qualité similaire à celle du QIM sur les trottoirs et saillis des trottoirs;
- S'assurer d'un mobilier urbain de qualité similaire à celui du QIM, implanté suivant l'axe de l'implantation végétale;
- Prévoir un éclairage appliquant le gabarit piéton sur le côté sud du boulevard.



COUPE E E

RUE SANGUINET / PLACE DU MÉTRO CHAMP DE MARS (place Marcelle-Ferron)



COUPE F F

État des lieux

La rue Sanguinet est actuellement la principale sortie de l'autoroute Ville Marie à l'est du Centre-Ville. Elle dirige le trafic véhiculaire en direction nord et en direction ouest via l'avenue Viger. Sa configuration de bretelle de sortie d'autoroute en viaduc au-dessus de cette dernière représente un obstacle majeur au déplacement piétonnier depuis la station de Métro Champ de Mars du côté ouest de la rue Sanguinet.

À l'emplacement de la coupe témoin, la rue Sanguinet possède 3 voies de circulation totalisant 10,260 m de largeur.

La géométrie y est linéaire, dans l'axe de sa prolongation vers le nord.

Les trottoirs sont en béton.

La station de métro Champ de Mars, immédiatement à l'ouest de la rue est légèrement en contrebas.

La végétation est présente seulement du côté station.

Principes d'intervention

Dans la perspective du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, la fermeture de la sortie Sanguinet permet de modifier le statut de la rue Sanguinet et d'aménager une place de qualité autour de la station de métro Champ de Mars.

- Affirmer le caractère urbain, civique et accueillant de la rue Sanguinet pour le piéton;
- Affirmer le changement de vocation de la rue Sanguinet vers une rue identitaire de quartier reliant les institutions depuis le Vieux-Montréal jusqu'à la rue Sherbrooke;

Critères d'aménagement

- Réduire la largeur de la chaussée de la rue Sanguinet à 2 voies de circulation dans l'axe de sa prolongation vers le nord;
- Concevoir l'espace extérieur de la station de métro Champ de Mars en place publique;
- Concevoir la largeur des trottoirs de manière à partager les gains sur l'espace de la chaussée de façon égale pour les deux côtés de la rue Sanguinet;

• Concevoir une géométrie des surfaces de trottoirs de qualité similaire à celle du QIM;

• S'assurer d'une matérialité et d'une implantation végétale de qualité similaire à celle des trottoirs des Square Victoria et Place Riopelle;

• S'assurer d'un mobilier urbain de qualité similaire à celui des trottoirs des Square Victoria et Place Riopelle;

• Prévoir un éclairage de qualité similaire à celui des trottoirs des Square Victoria et Place Riopelle.

RUE SANGUINET

État des lieux

La prolongation de la rue Sanguinet en direction nord est l'extension de la sortie de l'autoroute Ville Marie à l'est du Centre-Ville.

À l'emplacement de la coupe témoin, la rue Sanguinet possède 4 voies de circulation totalisant 13,540 m de largeur dont une sert au stationnement suivant des plages horaires données.

La géométrie y est linéaire.

Les trottoirs sont en béton. La végétation est présente des deux côtés de la rue de façon intermittente.

Principes d'intervention

Dans la poursuite du changement de vocation de la rue Sanguinet:

- Affirmer le caractère urbain, civique et accueillant de la rue Sanguinet pour le piéton;
- Affirmer le changement de vocation de la rue Sanguinet vers une rue identitaire de quartier reliant les institutions depuis le Vieux-Montréal jusqu'à la rue Sherbrooke;

Critères d'aménagement

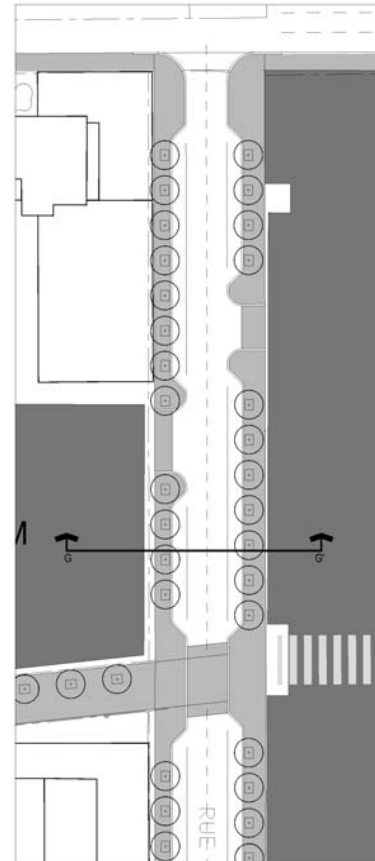
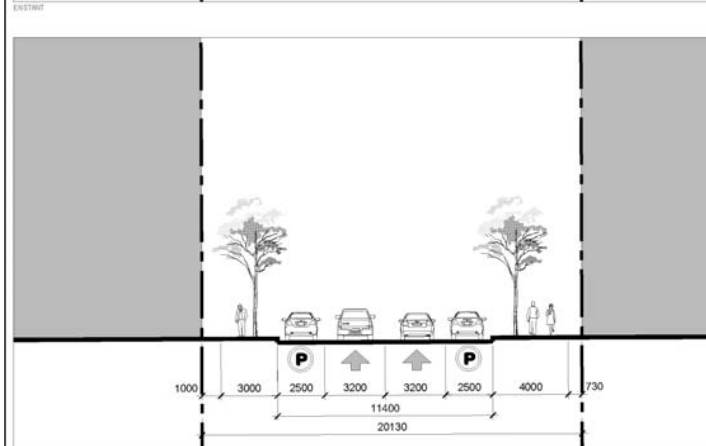
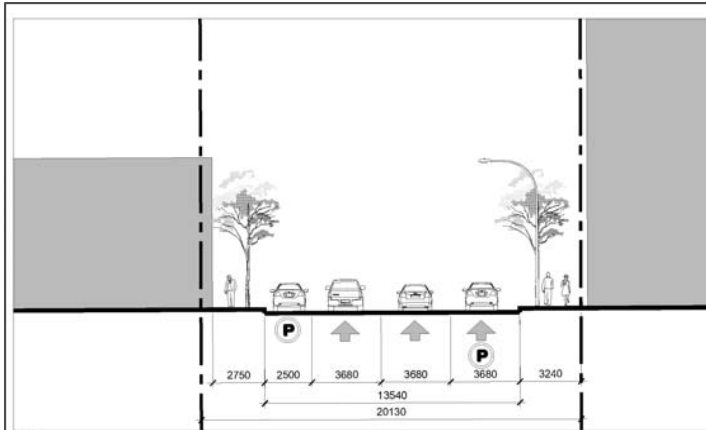
- Concevoir une largeur minimale de la chaussée tout en conservant 4 voies de circulation dont 2 serviront au stationnement suivant des plages horaires données;
- Concevoir la largeur des trottoirs de manière à partager les gains sur l'espace de la chaussée de façon égale pour les deux côtés de la rue Sanguinet;
- Concevoir une géométrie des surfaces des trottoirs qui assure le caractère distinctif et identitaire au quartier et qui permette une forme d'harmonisation de l'aménagement entre le domaine public et le domaine privé du CHUM tout en y maintenant une démarcation des propriétés;
- Concevoir des traverses piétonnes qui favorisent la sécurité des usagers et les saillies des trottoirs, suffisamment allongées, à chaque intersection et entrée charretière;

• S'assurer que les matériaux et l'aménagement facilitent les déplacements et assurent l'accessibilité universelle dans le contexte particulier des usagers d'un centre de soins de santé;

• S'assurer de conditions de plantation optimale (fosses agrandies ou continues), de qualité similaire à celle du QIM sur les trottoirs et saillis des trottoirs;

• S'assurer d'un mobilier urbain de qualité similaire à celui du QIM, implanté suivant l'axe de l'implantation végétale;

• Prévoir un éclairage appliquant le gabarit piéton, implanté suivant l'axe de l'implantation végétale.



○ ARBRE * FEUX DE CIRCULATION ◀ LAMPADAIRE —X— CLÔTURE □ BORNE INCENDIE - - - CADASTRE



COUPE G G

RUE DE LA GAUCHETIÈRE

État des lieux

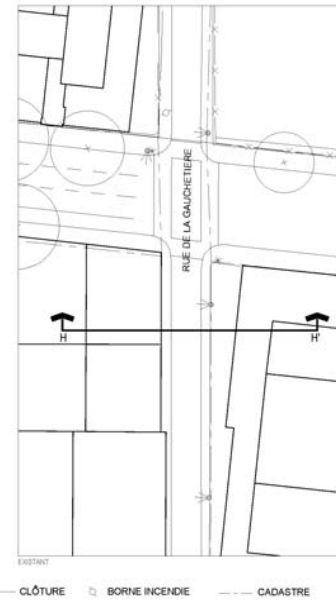
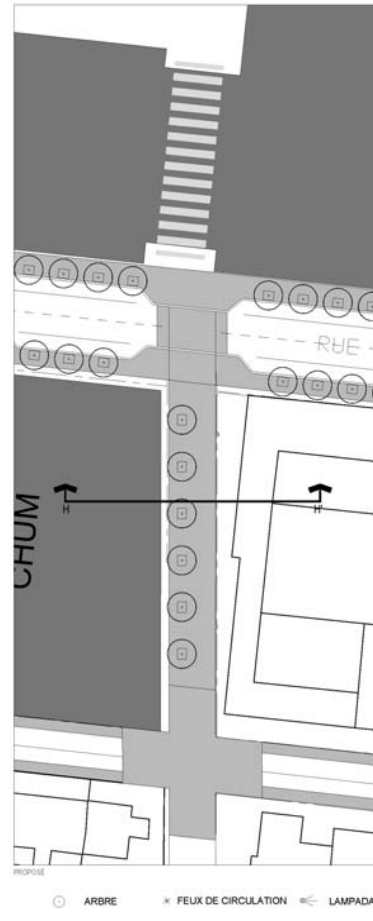
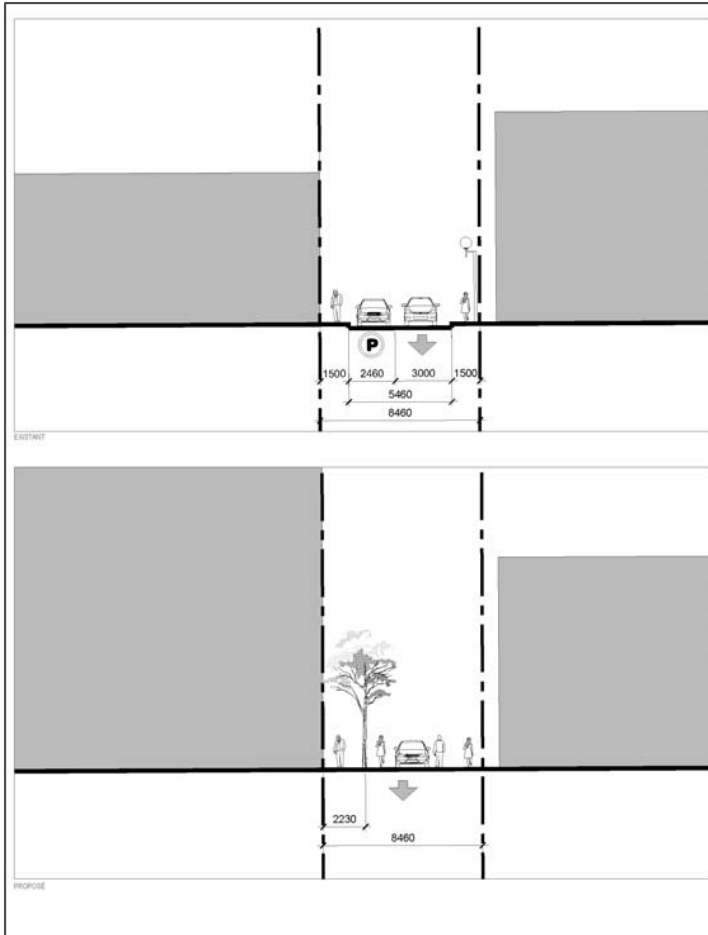
La rue De La Gauchetière possède un tracé et une emprise de rue qui date des premiers développements résidentiels des faubourgs puis du Quartier Latin. Elle a conservé la fonction résidentielle, encore très présente tant à l'est de la rue Saint-Denis qu'à l'ouest de celle-ci. À l'emplacement de la coupe témoin, la rue Sanguinet possède 2 voies de circulation totalisant 5,460 m de largeur dont une sert au stationnement la nuit seulement. La géométrie y est linéaire. Les trottoirs sont en béton. La végétation y est pratiquement absente, tant sur l'espace public que sur les terrains privés.

Principes d'intervention

- Affirmer le caractère de la rue De La Gauchetière comme rue identitaire du quartier résidentiel, unificatrice est-ouest des quartiers avoisinants;
- S'assurer que les critères d'aménagement touchant la portion de la rue De La Gauchetière à l'étude seront appliqués aux autres portions de la rue à être éventuellement réaménagées;

Critères d'aménagement

- Concevoir une chaussée de rue de type partagée (habité) en conservant une seule voie de circulation;
- Concevoir une géométrie des surfaces de la chaussée partagée assurant la distinction des usages piétonnier et véhiculaire et intégrant la végétation ainsi que l'éclairage et autres mobiliers dans le même axe sur le côté nord de la chaussée partagée;
- Concevoir des traverses piétonnes qui favorisent la sécurité des usagers;
- S'assurer d'une matérialité des circulations piétonnes qui soit distinctive au quartier résidentiel;
- S'assurer d'un mobilier urbain qui soit distinctif au quartier résidentiel;
- S'assurer des conditions de plantation optimales (fosses agrandies ou continues);
- Prévoir un éclairage appliquant le gabarit piéton, implanté suivant l'axe de l'implantation végétale.
- Dans le cadre d'une entente à réaliser avec le CHUM, concevoir un passage piétonnier dans l'axe de la rue De La Gauchetière, à même l'espace intérieur du CHUM et permettant le rôle unificateur de la rue De La Gauchetière dans l'axe est/ouest du quartier.



COUPE H H

RUE SAINTE-ÉLISABETH

État des lieux

La rue Sainte-Élisabeth possède un tracé et une emprise de rue qui date des premiers développements résidentiels des faubourgs puis du Quartier Latin. Elle a conservé la fonction résidentielle, encore très présente, tant au nord de la rue de La Gauchetière qu'au sud de celle-ci.

À l'emplacement de la coupe témoin, la rue Sainte-Élisabeth possède 2 voies de circulation totalisant 6,320 m de largeur dont une sert au stationnement suivant des plages horaires données.

La géométrie y est linéaire.

Les trottoirs sont en béton.

La végétation y est pratiquement absente, tant sur l'espace public que sur les terrains privés.

Principes d'intervention

- Affirmer le caractère résidentiel de la rue Sainte-Élisabeth comme rue locale et dénominateur commun de la qualité de vie dans le quartier;

- S'assurer que les critères d'aménagement touchant la rue Sainte-Élisabeth seront appliqués aux autres rues locales de quartier à être éventuellement réaménagées;

• Critères d'aménagement

- Concevoir une largeur minimale de la chaussée en conservant 2 voies de circulation, dont une servira au stationnement suivant des plages horaires données;

- Concevoir la largeur des trottoirs de manière à partager les gains sur l'espace de la chaussée de façon égale des deux côtés de la rue Sainte-Élisabeth;

- Du côté de la voie de circulation véhiculaire, concevoir le trottoir libre d'obstacle et comportant une bordure de trottoir arasée afin de faciliter le passage de véhicules d'urgence;

- Concevoir une géométrie des surfaces des trottoirs qui révèle le caractère identitaire de rue locale de quartier;

- Concevoir les saillies des trottoirs, suffisamment allongées, à chaque intersection et entrée charretière, pour pouvoir y assurer la plantation d'arbres;

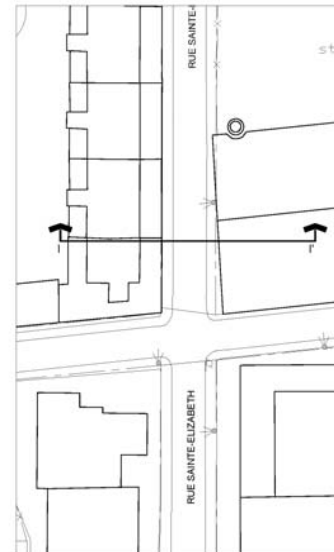
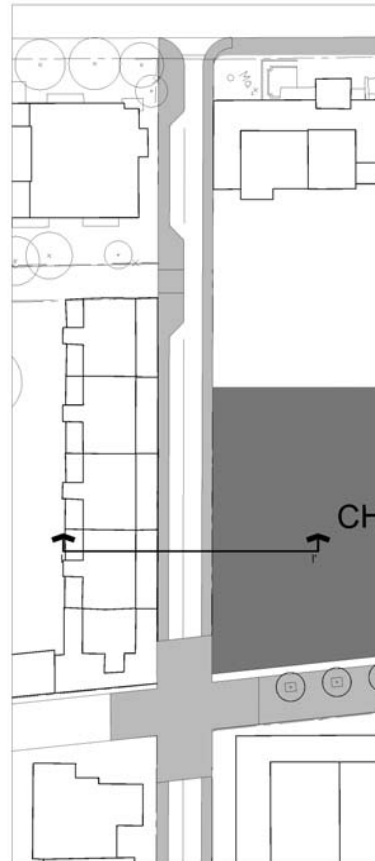
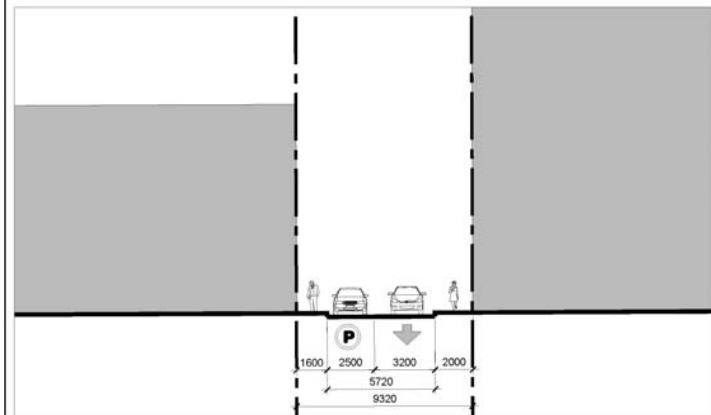
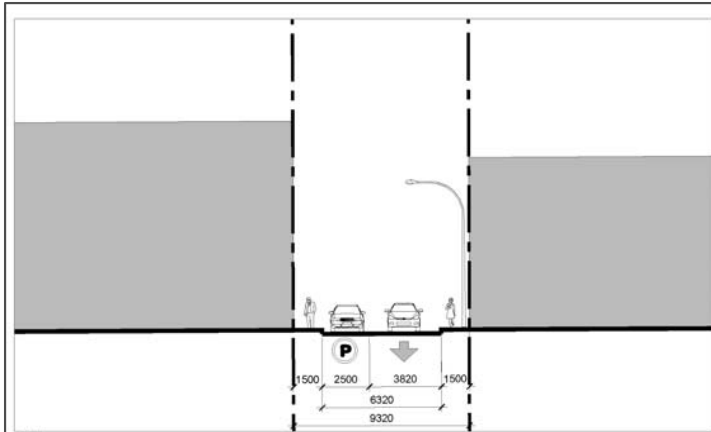
- Concevoir des traverses piétonnes qui favorisent la sécurité des usagers;

- S'assurer d'une matérialité des circulations piétonnes de qualité similaire à celle de la rue De La Gauchetière;

- S'assurer d'un mobilier qui soit distinctif au quartier résidentiel;

- S'assurer des conditions de plantation optimales (fosses agrandies ou continues);

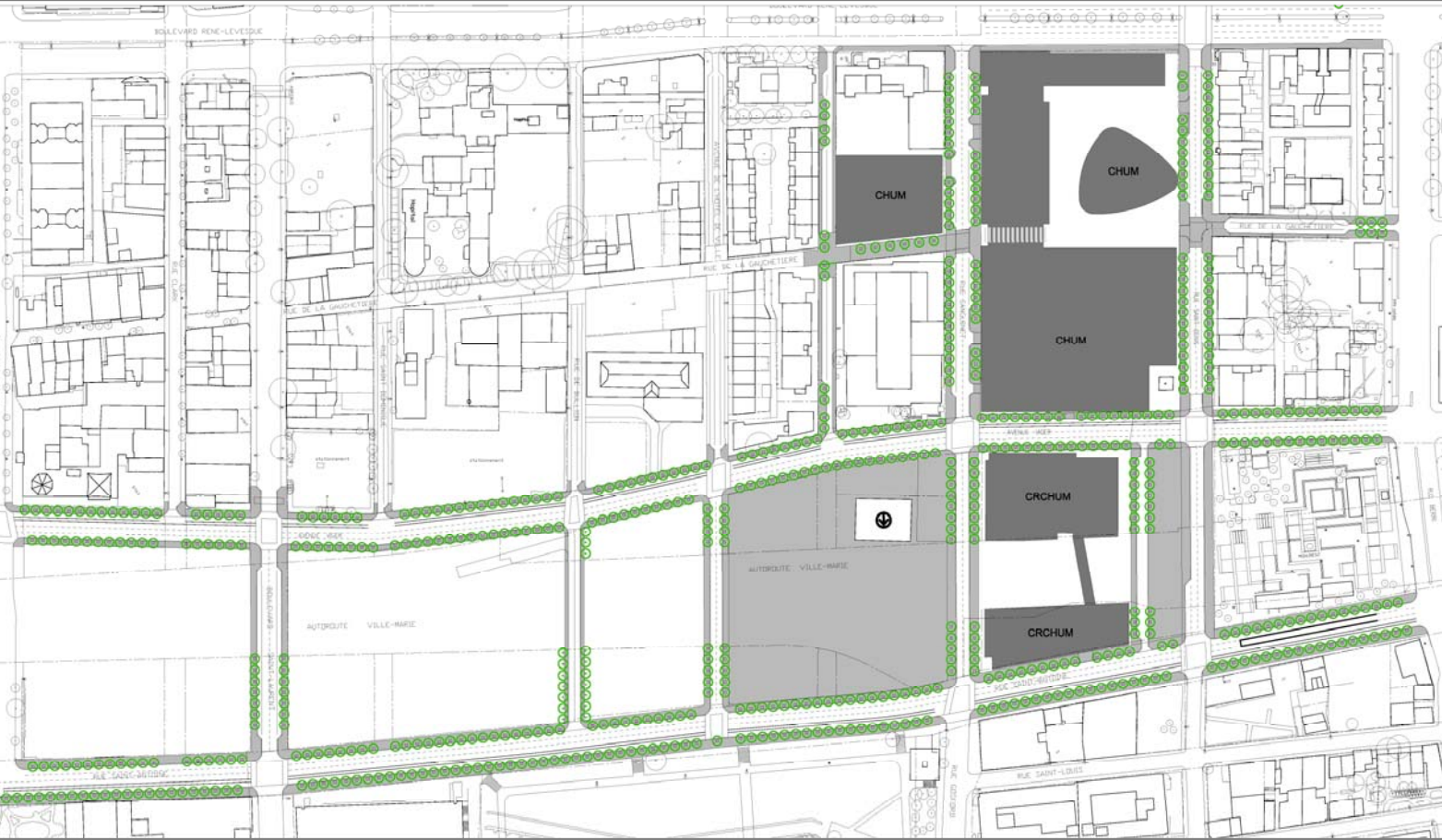
- Prévoir un éclairage de gabarit piéton, propre aux rues de quartier;



ARBRE
 FEUX DE CIRCULATION
 LAMPADAIRE
 CLÔTURE
 BORNE INCENDIE
 CADASTRE

COUPE I I

GÉOMÉTRIE PRÉLIMINAIRE DU SECTEUR



La géométrie préliminaire du secteur permet un aménagement de qualité et des lieux publics confortables, conviviaux et sécuritaires, adaptés à la régénérescence du quartier et au nouvel apport de résidents, travailleurs et visiteurs.

Le plan est conforme aux intentions et aux études réalisées pour le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et s'inspire de plusieurs principes mis en application dans le projet du CHUM.

Le plan d'accessibilité au secteur devra considérer les principes de requalification des espaces publics et la place accordée aux piétons. Les études requises quant au déplacement devront permettre de finaliser, d'approuver ou adapter les géométries finales en respect de ces principes d'aménagement.

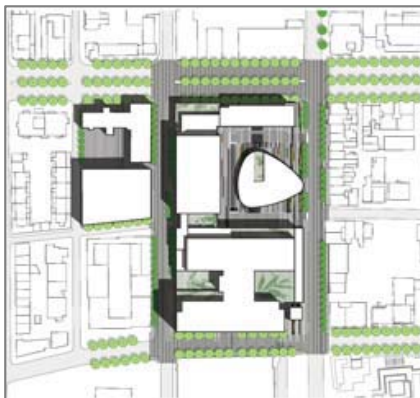
ÉTUDES ANTÉRIEURES



Ville de Montréal, Réaménagement du Square Viger, Groupe Cardinal Hardy, 2004

Ville de Montréal, Recouvrement de l'autoroute Ville Marie, Étude de préféabilité, DAA, 2004

ÉTUDES ANTÉRIEURES



CHUM / CRCHUM, Aménagement paysagé, NIP Paysages, 2011



Ville de Montréal, La place du métro Champ-de-Mars (place Marcelle-Ferron)
Atelier d'aménagement et de design urbain

RÉSUMÉ DES STANDARDS D'AMÉNAGEMENTS DU DOMAINE PUBLIC

Standards Ville



Standards Quartier International de Montréal (QIM)



Standards Vieux - Montréal



Volet 3: Variantes d'aménagement

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

CRITÈRES MORPHOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES

VARIANTE A

VARIANTE B

VARIANTE C

PROJECTION DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT DES VARIANTES

LES STANDARDS D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

VARIANTES D'AMÉNAGEMENT

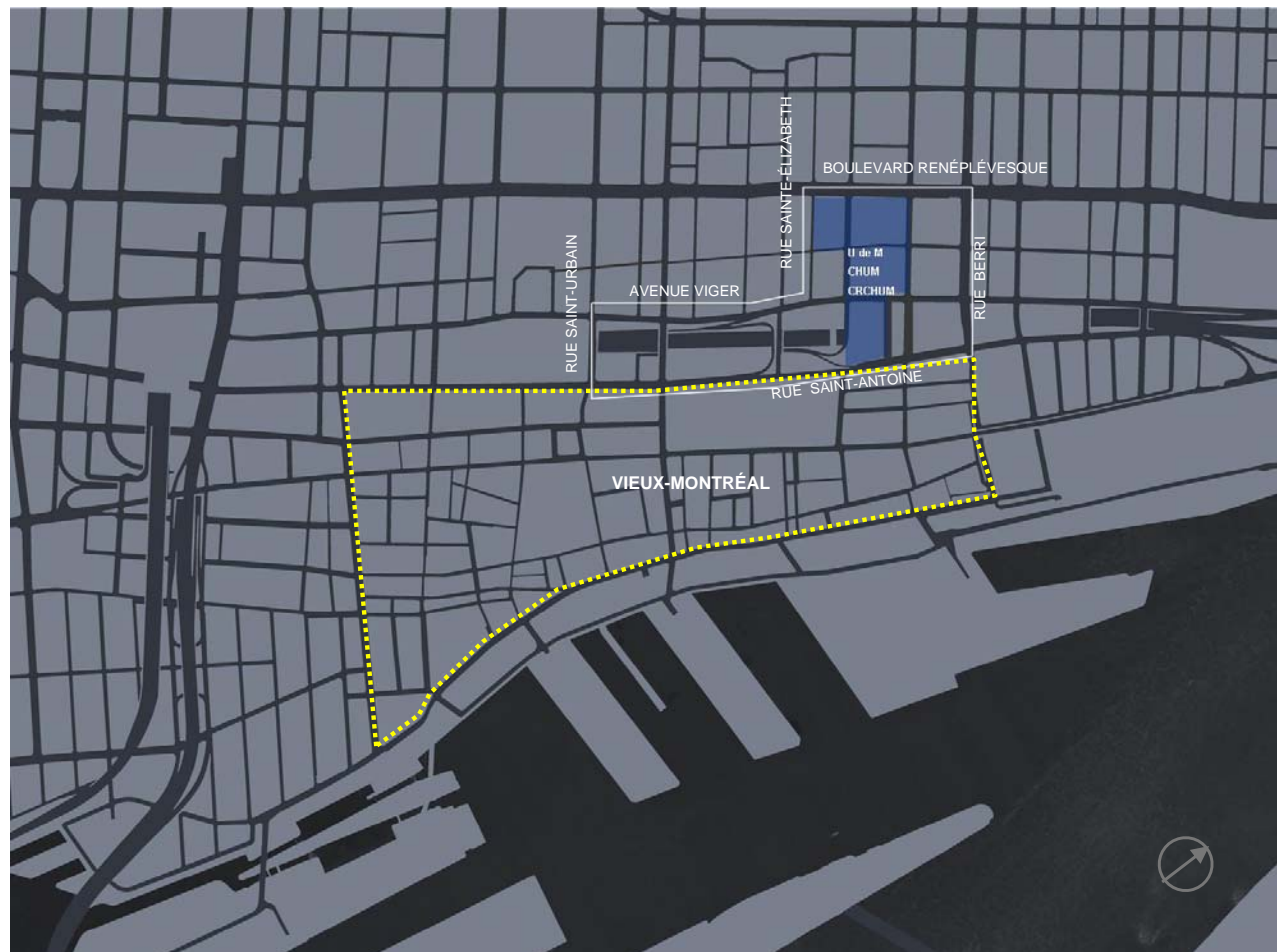
Introduction

Dans le cadre de l'élaboration du Concept d'aménagement préliminaire du domaine public du secteur CHUM / CRCHUM, délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, à l'est par la rue Berri, au sud par l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine et à l'ouest par les rues Saint-urbain et Sainte-Élisabeth, les variantes d'aménagement portent principalement sur la géométrie des composantes rues, trottoirs et places en tenant compte de la nature de chacune des rues et des lieux publics, de leur statut et vocation dans le quartier et dans la ville ainsi que de la nature des édifices les bordant.

Les variantes d'aménagement établissent les limites en plan des interventions, illustrent les critères morphologiques et typologiques issus des synthèses et analyses des intrants de l'étude ainsi que des analyses urbaines propres au présent mandat et intègrent les critères d'aménagement spécifiés pour chacune des composantes du secteur et décrits dans le volet 2.

Sur le plan de la matérialité, les variantes d'aménagement intègrent des composantes d'aménagement du domaine public tirés des standards du Quartier International de Montréal et des standards Ville

Enfin, les variantes d'aménagement proposées intègrent dans un document conjoint la réflexion menée sur la hiérarchisation et l'intégration des éclairages urbains pour le secteur d'étude.



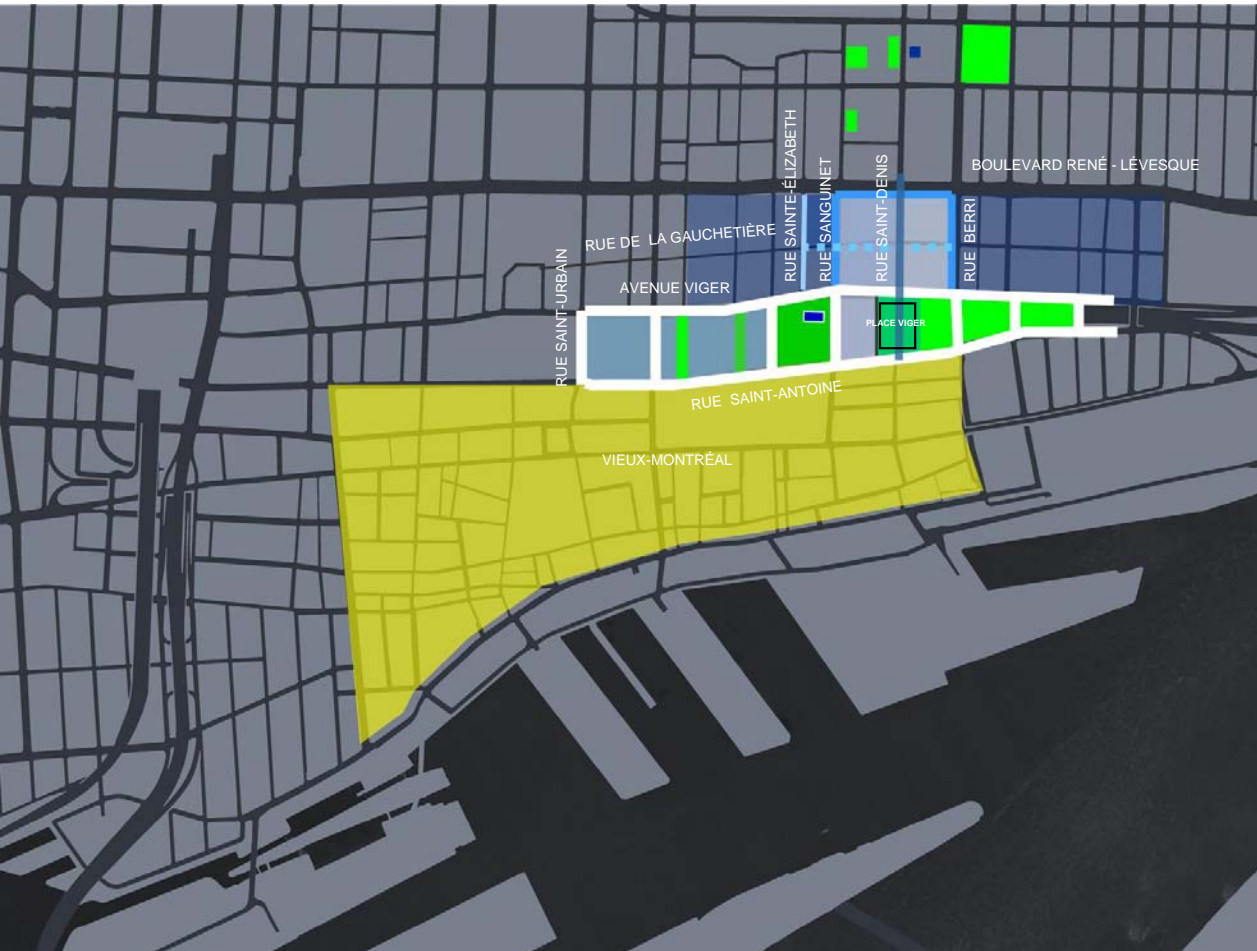
RAPPEL DES CRITÈRES MORPHOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES POUR LE SECTEUR D'ÉTUDE

Les énoncés de critères morphologiques et typologiques visent la requalification du domaine public et investissent la réhabilitation des quartiers centraux et incarnent les conditions d'accueil optimales pour les usages et occupants du secteur.

L'affirmation et l'expression claires du caractère public des entités paysagères (les rues et les lieux publics) dans la ville, leur lisibilité et leur rôle de liens à l'intérieur d'un quartier et entre les quartiers, structurent et déterminent l'arrimage du domaine privé et priment sur leur association aux complexes immobiliers qui les bordent.

Les critères morphologiques et typologiques

- Consolider la définition du périmètre du Vieux – Montréal en terme d'aménagement du domaine public de la rue Saint-Antoine;
- Aménager la rue Saint-Antoine, l'avenue Viger ainsi que l'espace recouvrant l'autoroute Ville-Marie comme seuil entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord;
- Aménager l'avenue Viger comme voie d'entrée de ville;
- Aménager la place Viger originale (1817) comme rotule historique nord / sud est / ouest et la rue Saint-Denis comme lien historique avec le Vieux-Montréal, rue unificatrice du Quartier Latin et rue d'ambiance;
- Aménager la place du métro Champ de Mars (place Marcelle Ferron) comme accès privilégié au Vieux-Montréal et la rue Sanguinet comme rue identitaire de quartier, axe structurant nord / sud des quartiers avoisinants avec le Vieux-Montréal;
- Aménager les liens nord / sud comme composantes du passage reconstitué au-dessus de l'autoroute Ville-Marie entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord;
- Aménager la rue De La Gauchetière comme rue identitaire de quartier, unificatrice est / ouest des quartiers avoisinants et aménager la rue Sainte-Élisabeth, comme rue locale;
- Intégrer le Square Viger dans une relecture historique du Quartier Latin (étude complémentaire requise);
- Aménager le boulevard René-Lévesque comme voie d'entrée principale du Centre Ville (étude complémentaire requise);
- Aménager la rue Berri comme une rue majeure du Quartier Latin et voie d'accès des quartiers plus au nord (étude complémentaire requise);



GÉOMÉTRIE DU SECTEUR - VARIANTE A

Description sommaire des finis des surfaces

Les places publiques (places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron) sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués à la place Riopelle et au Square Victoria dans le Quartier International de Montréal.

Les trottoirs sont traités suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal.
La chaussée des rues est traitée de façon standard à l'aide d'un recouvrement de bitume.



GÉOMÉTRIE DU SECTEUR - VARIANTE B

Description sommaire des finis des surfaces

Les places publiques (places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron) sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués à la place Riopelle et au Square Victoria dans le Quartier International de Montréal.

La chaussée des rues Saint-Denis, Sanguinet, Hôtel de Ville et la rue Guy-Frégault recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée, intégrée aux places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron.

La chaussée des autres rues est traitée de façon standard à l'aide d'un recouvrement de bitume.

Les trottoirs sont traités suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal.

La promenade de la rue de La Gauchetière est traitée en « rue habitée » à chaussée partagée.



GÉOMÉTRIE DU SECTEUR - VARIANTE C

Description sommaire des finis des surfaces

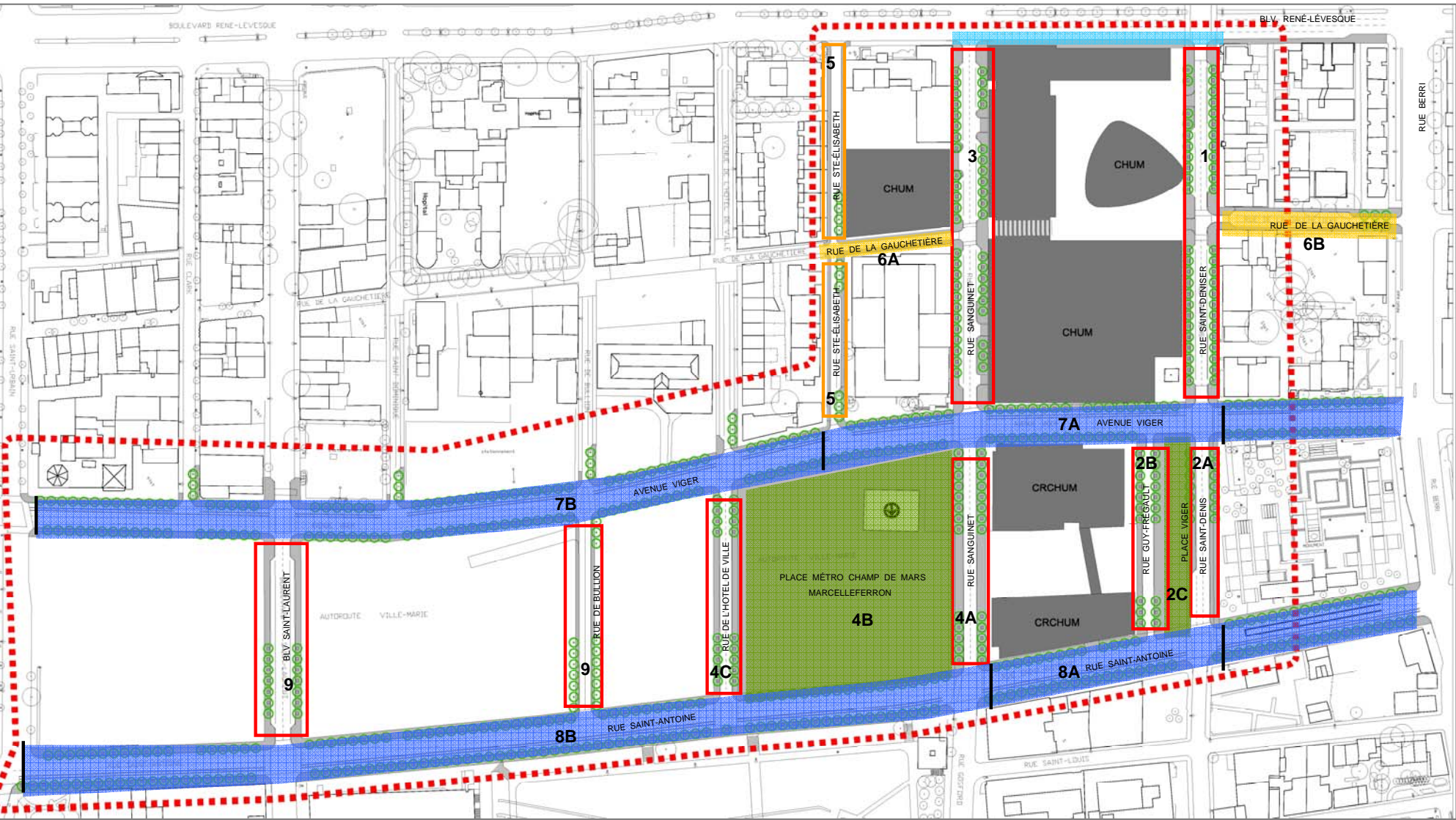
Les places publiques (places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron) sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux de la place Riopelle et du Square Victoria dans le Quartier International de Montréal.
La chaussée des rues Sanguinet, Hotel de Ville, et la rue Guy-Frégault recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée, intégrée aux places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron.

La chaussée des rues de Bullion, Saint-Dominique et Clark recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée à la manière des rues intégrées à la place du Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron.
La chaussée des autres rues est traitée de façon standard à l'aide d'un recouvrement de bitume.
Les trottoirs sont traités suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal.

La promenade de la rue de La Gauchetière et l'ensemble des rues locales Sainte-Élisabeth, Hotel de Ville, de Bullion et Saint-Dominique, entre le boulevard Saint-Laurent et l'Avenue Viger, sont traitées en « rue habitée » à chaussée partagée.



PROJECTION DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT / VARIANTE A



PROJECTION DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT / VARIANTE A

SECTEUR 1 «rue St-Denis entre boul. René-Lévesque et avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue St-Denis				
			SOUS-TOTAL	1 063 900,00 \$
			Contingences 20% classe C	212 780,00 \$
			TOTAL SECTEUR 1	1 276 680,00 \$

SECTEUR 2 «Place Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
2A-Aménagement de rue St-Denis				
			TOTAL	499 750,00 \$
2B-Aménagement de rue Frégault				
			TOTAL	208 100,00 \$
2C-Place Viger				
			TOTAL	809 950,00 \$
			SOUS-TOTAL	1 517 800,00 \$
			Contingences 20% classe C	303 560,00 \$
			TOTAL SECTEUR 2	1 821 360,00 \$

SECTEUR 3 «rue Sanguinet entre boul. René-Lévesque et avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue Sanguinet				
			SOUS-TOTAL	1 037 400,00 \$
			Contingences 20% classe C	207 480,00 \$
			TOTAL SECTEUR 3	1 244 880,00 \$

SECTEUR 4 «Place métro Champs-de-Mars (Place Marcelle-Ferron)»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
4A-Aménagement de rue Sanguinet				
			TOTAL	631 800,00 \$
4B-Aménagement de rue Hôtel de Ville				
			TOTAL	431 750,00 \$
4C-Place Marcelle Ferron				
			TOTAL	5 581 000,00 \$
			SOUS-TOTAL	6 644 550,00 \$
			Contingences 20% classe C	1 328 910,00 \$
			TOTAL SECTEUR 4	7 973 460,00 \$

SECTEUR 5 «rue Sainte-Élisabeth»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue Sainte-Élisabeth				
			SOUS-TOTAL	227 700,00 \$
			Contingences 20% classe C	45 540,00 \$
			TOTAL SECTEUR 5	273 240,00 \$

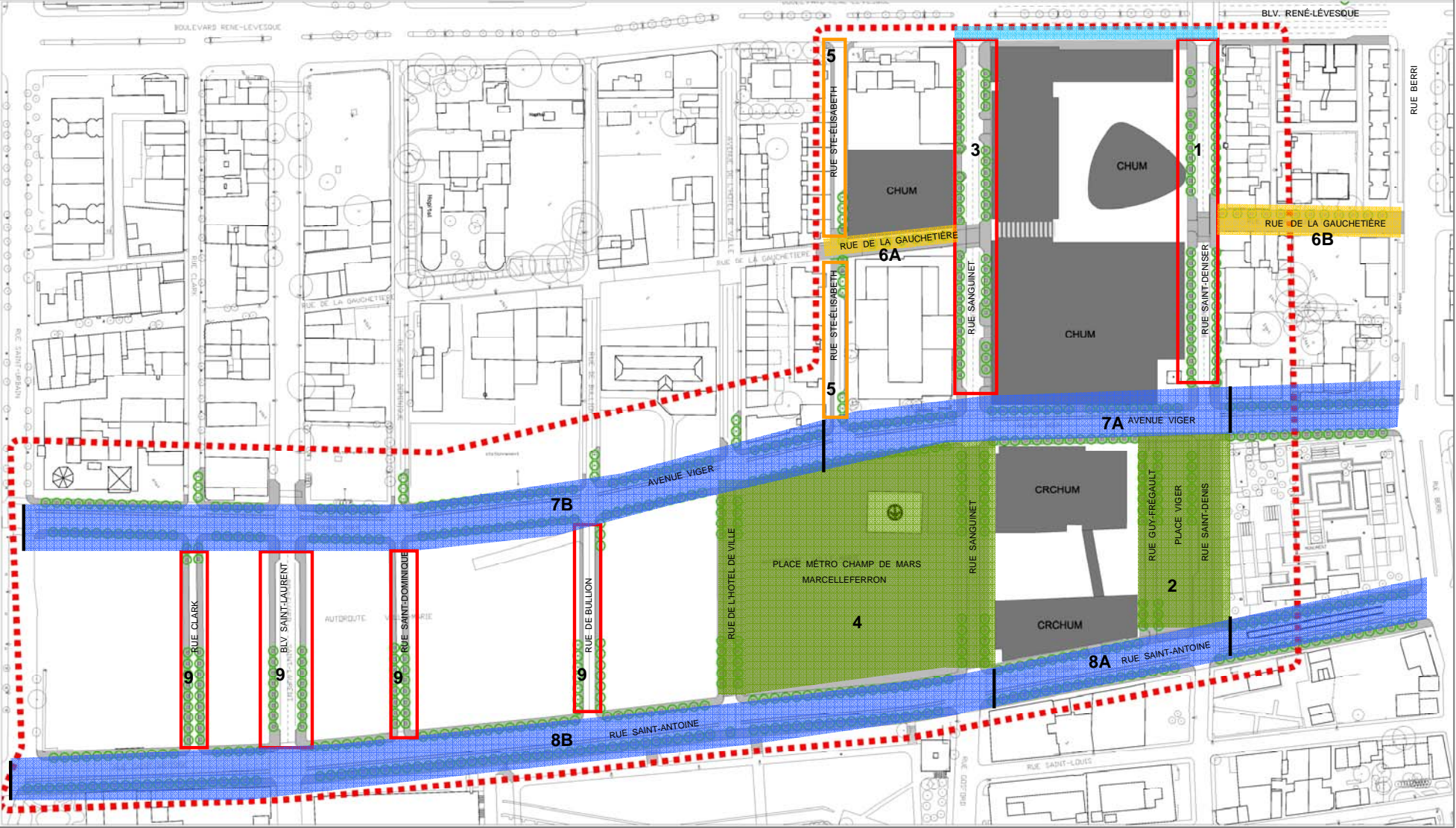
SECTEUR 6 «rue de la Gauchetière»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
6A-Aménagement de rue de la Gauchetière (entre la rue Sainte-Élisabeth et rue Sanguinet)				
			TOTAL	97 330,00 \$
6B-Aménagement de rue de la Gauchetière (entre la rue Saint-Denis et rue Berri)				
			TOTAL	122 650,00 \$
			SOUS-TOTAL	219 980,00 \$
			Contingences 20% classe C	43 996,00 \$
			TOTAL SECTEUR 6	263 976,00 \$

SECTEUR 7 «avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
7A-Aménagement avenue Viger (entre la rue Sainte-Élisabeth et Saint-Denis)				
			SOUS-TOTAL	999 500,00 \$
7B-Aménagement avenue Viger (entre la rue Saint-Urbain et la rue Saint-Urbain)				
			SOUS-TOTAL	2 362 000,00 \$
			SOUS-TOTAL	3 361 500,00 \$
			Contingences 20% classe C	199 900,00 \$
			TOTAL SECTEUR 7	3 561 400,00 \$

SECTEUR 8 «rue Saint-Antoine»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
8A-Aménagement de rue Saint-Antoine (entre la rue Sanguinet et Saint-Denis)				
			SOUS-TOTAL	759 275,00 \$
8B-Aménagement avenue Viger (entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Urbain)				
			SOUS-TOTAL	3 021 250,00 \$
			SOUS-TOTAL	3 780 525,00 \$
			Contingences 20% classe C	151 855,00 \$
			TOTAL SECTEUR 8	7 561 050,00 \$

SECTEUR 9 «rues sur le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement du prolongement de la rue de Bullion				
			SOUS-TOTAL	390 750,00 \$
Aménagement du prolongement de la rue Saint-Dominique				
			SOUS-TOTAL	0,00 \$
Aménagement du boulevard Saint-Laurent				
			SOUS-TOTAL	460 500,00 \$
Aménagement du prolongement de la rue Clark				
			SOUS-TOTAL	0,00 \$
			SOUS-TOTAL	851 250,00 \$
			Contingences 20% classe C	78 150,00 \$
			TOTAL SECTEUR 9	929 400,00 \$
ENSEMBLE DES SECTEURS 1 à 9				24 905 446,00 \$

PROJECTION DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT / VARIANTE B



PROJECTION DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT / VARIANTE B

SECTEUR 1 «rue St-Denis entre boul. René-Lévesque et avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue St-Denis				
			SOUS-TOTAL	1 063 900,00 \$
			Contingences 20% classe C	212 780,00 \$
			TOTAL SECTEUR 1	1 276 680,00 \$

SECTEUR 2 «Place Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue St-Denis				
				743 950,00 \$
Aménagement de rue Frégault				
				393 200,00 \$
Place Viger				
				809 950,00 \$
			SOUS-TOTAL	1 947 100,00 \$
			Contingences 20% classe C	389 420,00 \$
			TOTAL SECTEUR 2	2 336 520,00 \$

SECTEUR 3 «rue Sanguinet entre boul. René-Lévesque et avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue Sanguinet				
			SOUS-TOTAL	1 037 400,00 \$
			Contingences 20% classe C	207 480,00 \$
			TOTAL SECTEUR 3	1 244 880,00 \$

SECTEUR 4 «Place métro Champs-de-Mars (Place Marcelle-Ferron)»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue Sanguinet				
				889 800,00 \$
Aménagement de rue Hôtel de Ville				
				649 850,00 \$
Place Marcelle Ferron				
				5 581 000,00 \$
			SOUS-TOTAL	7 120 650,00 \$
			Contingences 20% classe C	1 424 130,00 \$
			TOTAL SECTEUR 4	8 544 780,00 \$

SECTEUR 5 «rue Sainte-Élisabeth»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue Sainte-Élisabeth				
			SOUS-TOTAL	227 700,00 \$
			Contingences 20% classe C	45 540,00 \$
			TOTAL SECTEUR 5	273 240,00 \$

SECTEUR 6 «rue de La Gauchetière»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
6A -Aménagement de rue de La Gauchetière (entre la rue Sainte-Élisabeth et rue Sanguinet)				
				329 830,00 \$
6B -Aménagement de rue de La Gauchetière (entre la rue Saint-Denis et rue Berri)				
				467 650,00 \$
			SOUS-TOTAL	797 480,00 \$
			Contingences 20% classe C	159 496,00 \$
			TOTAL SECTEUR 6	956 976,00 \$

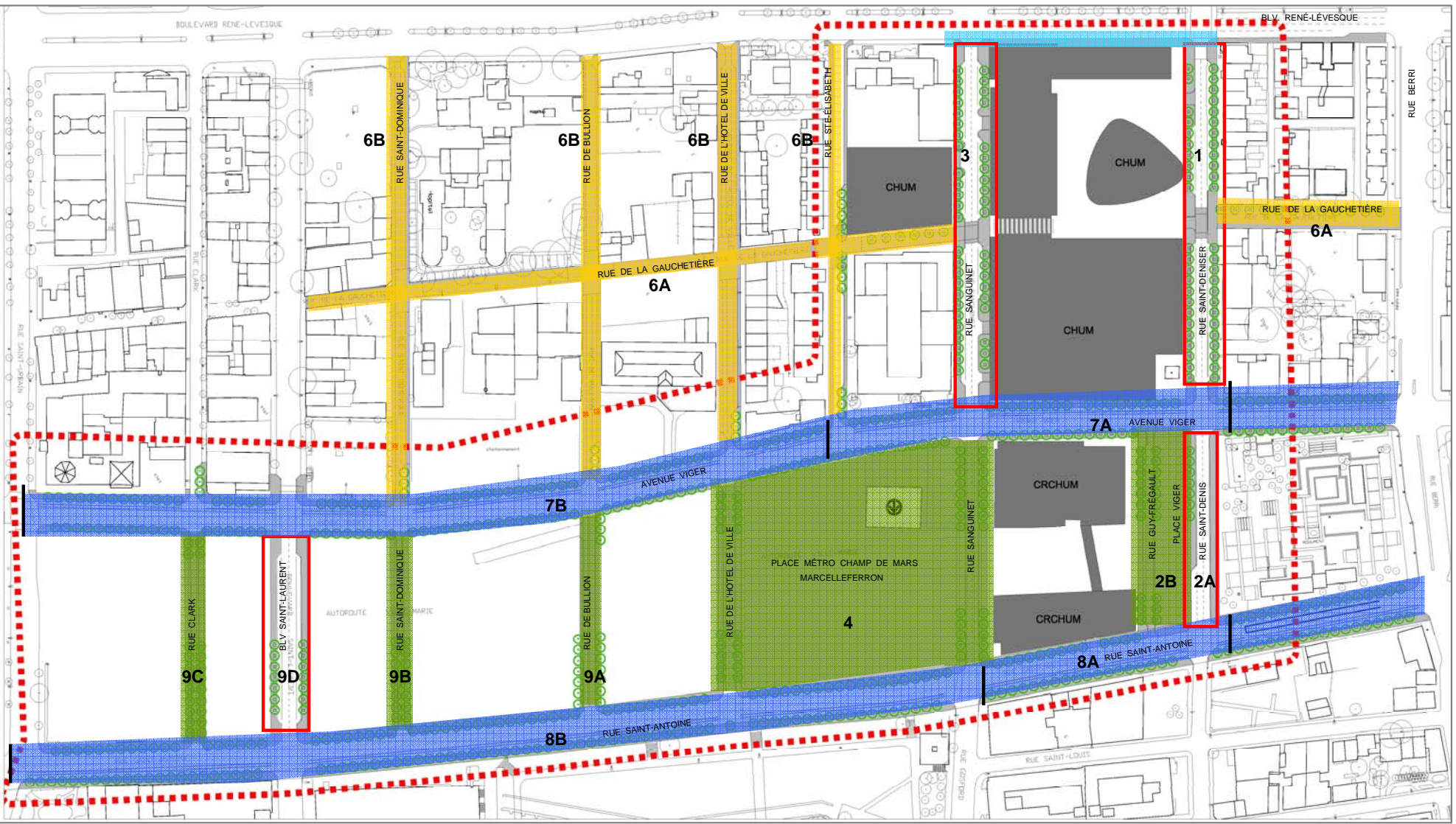
SECTEUR 7 «avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
7A -Aménagement avenue Viger (entre la rue Sainte-Élisabeth et Saint-Denis)				
				999 500,00 \$
7B -Aménagement avenue Viger (entre la rue Saint-Urbain et la rue Saint-Urbain)				
				2 362 000,00 \$
			SOUS-TOTAL	3 361 500,00 \$
			Contingences 20% classe C	199 900,00 \$
			TOTAL SECTEUR 7	3 561 400,00 \$

SECTEUR 8 «rue Saint-Antoine»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
8A -Aménagement de rue Saint-Antoine (entre la rue Sanguinet et Saint-Denis)				
				759 275,00 \$
8B -Aménagement avenue Viger (entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Urbain)				
				3 021 250,00 \$
			SOUS-TOTAL	3 780 525,00 \$
			Contingences 20% classe C	151 855,00 \$
			TOTAL SECTEUR 8	7 561 050,00 \$

SECTEUR 9 «rues sur le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement du prolongement de la rue de Bullion				
				390 750,00 \$
Aménagement du prolongement de la rue Saint-Dominique				
				392 400,00 \$
Aménagement du boulevard Saint-Laurent				
				460 500,00 \$
Aménagement du prolongement de la rue Clark				
				443 050,00 \$
			SOUS-TOTAL	1 686 700,00 \$
			Contingences 20% classe C	78 150,00 \$
			TOTAL SECTEUR 9	1 764 850,00 \$

ENSEMBLE DES SECTEURS 1 à 9				27 520 376,00 \$
------------------------------------	--	--	--	-------------------------

PROJECTION DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT / VARIANTE C



PROJECTION DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT / VARIANTE C

SECTEUR 1 «rue St-Denis entre boul. René-Lévesque et avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue St-Denis				
			SOUS-TOTAL	1 063 900,00 \$
			Contingences 20% classe C	212 780,00 \$
			TOTAL SECTEUR 1	1 276 680,00 \$

SECTEUR 2 «Place Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
2A-Aménagement de rue St-Denis				
			TOTAL	499 750,00 \$
2B-Aménagement de rue Frégault				
			TOTAL	393 200,00 \$
2B-Place Viger				
			TOTAL	809 950,00 \$
			SOUS-TOTAL	1 702 900,00 \$
			Contingences 20% classe C	340 580,00 \$
			TOTAL SECTEUR 2	2 043 480,00 \$

SECTEUR 3 «rue Sanguinet entre boul. René-Lévesque et avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue Sanguinet				
			SOUS-TOTAL	1 037 400,00 \$
			Contingences 20% classe C	207 480,00 \$
			TOTAL SECTEUR 3	1 244 880,00 \$

SECTEUR 4 «Place métro Champs-de-Mars (Place Marcelle-Ferron)»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue Sanguinet				
			TOTAL	889 800,00 \$
Aménagement de rue Hôtel de Ville				
			TOTAL	649 850,00 \$
Place Marcelle Ferron				
			TOTAL	5 581 000,00 \$
			SOUS-TOTAL	7 120 650,00 \$
			Contingences 20% classe C	1 424 130,00 \$
			TOTAL SECTEUR 4	8 544 780,00 \$

SECTEUR 5 «SO»				

SECTEUR 6 «De La Gauchetière, Ste-Élisabeth, Hotel de Ville, De Bulion et St-Dominique»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
6A -Aménagement de rue de la Gauchetière (entre la blv. St-Laurent et rue Sanguinet, entre Saint-Denis et Berri)				
			TOTAL	2 097 300,00 \$
6B -Aménagement des rues Ste-Élisabeth, Hôtel-de-Ville, De Bulion et St-Dominique, entre René-Lévesque et Viger)				
			TOTAL	3 630 700,00 \$
			SOUS-TOTAL	5 728 000,00 \$
			Contingences 20% classe C	1 145 600,00 \$
			TOTAL SECTEUR 6	6 873 600,00 \$

SECTEUR 7 «avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
7A -Aménagement avenue Viger (entre la rue Sainte-Élisabeth et Saint-Denis)				
			SOUS-TOTAL	999 500,00 \$
7B -Aménagement avenue Viger (entre la rue Saint-Urbain et la rue Saint-Urbain)				
			SOUS-TOTAL	2 362 000,00 \$
			SOUS-TOTAL	3 361 500,00 \$
			Contingences 20% classe C	199 900,00 \$
			TOTAL SECTEUR 7	3 561 400,00 \$

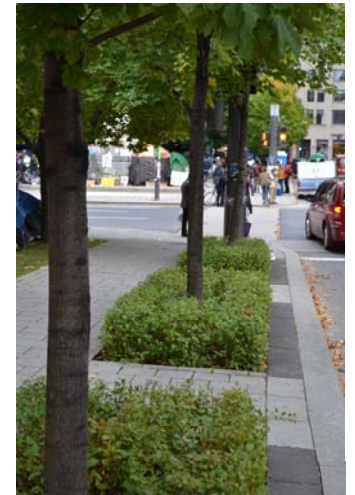
SECTEUR 8 «rue Saint-Antoine»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
8A -Aménagement de rue Saint-Antoine (entre la rue Sanguinet et Saint-Denis)				
			SOUS-TOTAL	759 275,00 \$
8B -Aménagement avenue Viger (entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Urbain)				
			SOUS-TOTAL	3 021 250,00 \$
			SOUS-TOTAL	3 780 525,00 \$
			Contingences 20% classe C	151 855,00 \$
			TOTAL SECTEUR 8	7 561 050,00 \$

SECTEUR 9 «rues sur le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement du prolongement de la rue de Bullion				
			SOUS-TOTAL	593 250,00 \$
Aménagement du prolongement de la rue Saint-Dominique				
			SOUS-TOTAL	492 900,00 \$
Aménagement du boulevard Saint-Laurent				
			SOUS-TOTAL	460 500,00 \$
Aménagement du prolongement de la rue Clark				
			SOUS-TOTAL	512 050,00 \$
			SOUS-TOTAL	2 058 700,00 \$
			Contingences 20% classe C	118 650,00 \$
			TOTAL SECTEUR 9	2 177 350,00 \$

ENSEMBLE DES SECTEURS 1 à 9				33 283 220,00 \$
-----------------------------	--	--	--	------------------

LES STANDARDS D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Quartier International de Montréal



LES STANDARDS D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Standards Ville, secteur CHUM – CRCHUM



Volet 4: Concept d'aménagement retenu

TABLE DES MATIÈRES

RAPPEL DES ENJEUX PRIMORDIAUX
RAPPEL DES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT
RAPPEL DES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT
CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU ILLUSTRÉ
LES ENTITÉS PAYSAGÈRES
PLANS ET COUPES DÉTAILLÉS
ESTIMATION DES COÛTS

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU

Rappel des enjeux primordiaux

Dans la perspective des objectifs municipaux d'un développement durable, de la réhabilitation des quartiers centraux, du verdissement, du transport actif et collectif, de l'accessibilité universelle et de la sécurité des usagers, l'élaboration du concept d'aménagement retenu s'inscrit stratégiquement dans une lecture et une compréhension de l'évolution du milieu environnant soit: le Vieux-Montréal, ses faubourgs et les quartiers immédiats.

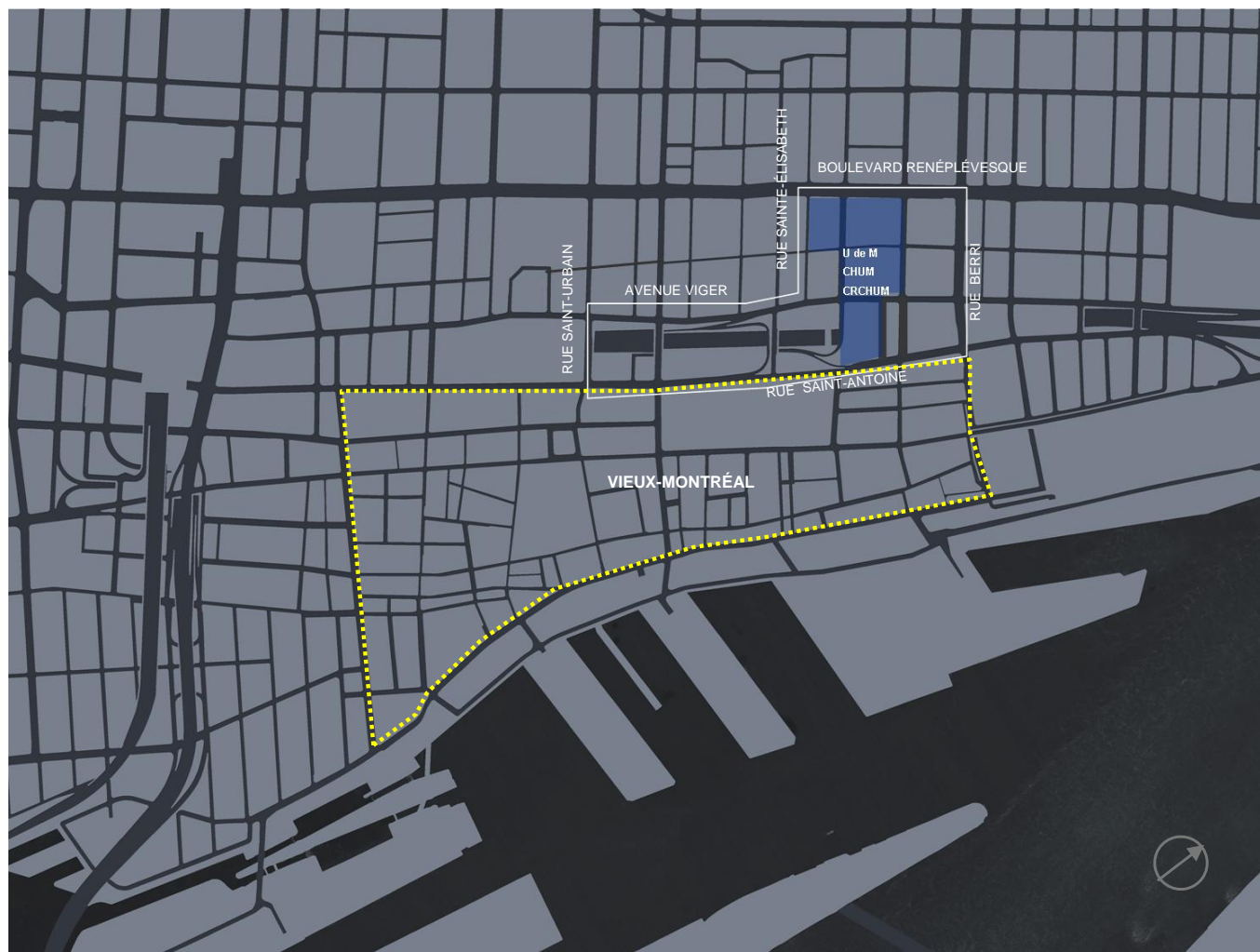
Le retissage des liens avec le Vieux-Montréal, le renforcement des parcours piétonniers, le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et l'aménagement de ses abords, la consolidation des entités urbaines et paysagères anciennes, actuelles et en devenir et la contribution du CHUM / CRCHUM à son quartier et au secteur d'étude sont des enjeux primordiaux.

L'expression et la mise en valeur, par un aménagement adéquat, de chacune des entités paysagères (les rues et les lieux publics) constitue l'assise de la requalification des entités urbaines (les quartiers) et du rétablissement des liens entre eux et avec le Vieux-Montréal.

L'affirmation et l'expression claires du caractère public des entités paysagères dans la ville, leur lisibilité et leur rôle de liens à l'intérieur d'un quartier et entre les quartiers, structurent et déterminent l'arrimage du domaine privé et priment sur leur association aux complexes immobiliers qui les bordent.

Rappel des objectifs d'aménagement

- Consolider la définition du périmètre du Vieux – Montréal en terme d'aménagement du domaine public de la rue Saint-Antoine;
- Aménager la rue Saint-Antoine, l'avenue Viger ainsi que l'espace recouvrant l'autoroute Ville-Marie comme seuil entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord;
- Aménager l'avenue Viger comme voie d'entrée de ville;
- Aménager la place Viger originale (1817) comme rotule historique nord / sud est / ouest et la rue Saint-Denis comme lien historique avec le Vieux-Montréal, rue unificatrice du Quartier Latin et rue d'ambiance;
- Aménager la place du métro Champ de Mars (place Marcelle Ferron) comme accès privilégié au Vieux-Montréal et la rue Sanguinet comme rue identitaire de quartier, axe structurant nord / sud des quartiers avoisinants avec le Vieux-Montréal;
- Aménager les liens nord / sud comme composantes du passage reconstitué au-dessus de l'autoroute Ville-Marie entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord;
- Aménager la rue De La Gauchetière comme rue identitaire de quartier, unificatrice est / ouest des quartiers avoisinants et aménager la rue Sainte-Élisabeth, comme rue locale;
- Intégrer le Square Viger dans une relecture historique du Quartier Latin (étude complémentaire requise);
- Aménager le boulevard René-Lévesque comme voie d'entrée principale du Centre Ville (étude complémentaire requise);
- Aménager la rue Berri comme une rue majeure du Quartier Latin et voie d'accès des quartiers plus au nord (étude complémentaire requise).





Rappel des variantes d'aménagement

Des trois variantes d'aménagement élaborées à l'étape 3, l'analyse de celles-ci a mené au choix de la **VARIANT B** en tant que concept d'aménagement retenu aux fins de la préparation du concept d'aménagement final et des illustrations qui l'accompagnent.

VARIANTE A

Les places publiques (places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron) sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués à la place Riopelle et au Square Victoria dans le Quartier International de Montréal.

Les trottoirs sont traités suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal.

La chaussée des rues est traitée de façon standard à l'aide d'un recouvrement de bitume.



VARIANTE B (CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU)

Les places publiques (places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron) sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués à la place Riopelle et au Square Victoria dans le Quartier International de Montréal.

La chaussée des rues Saint-Denis, Sanguinet, Hôtel de Ville et la rue Guy-Frégault recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée, intégrée aux places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron.

La chaussée des autres rues est traitée de façon standard à l'aide d'un recouvrement de bitume.

Les trottoirs sont traités suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal.

La promenade de la rue de La Gauchetière est traitée en « rue habitée » à chaussée partagée.



VARIANTE C

Les places publiques (places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron) sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux de la place Riopelle et du Square Victoria dans le Quartier International de Montréal.

La chaussée des rues Sanguinet, Hôtel de Ville, et la rue Guy-Frégault recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée, intégrée aux places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron.

La chaussée des rues de Bullion, Saint-Dominique et Clark recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée à la manière des rues intégrées à la place du Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron.

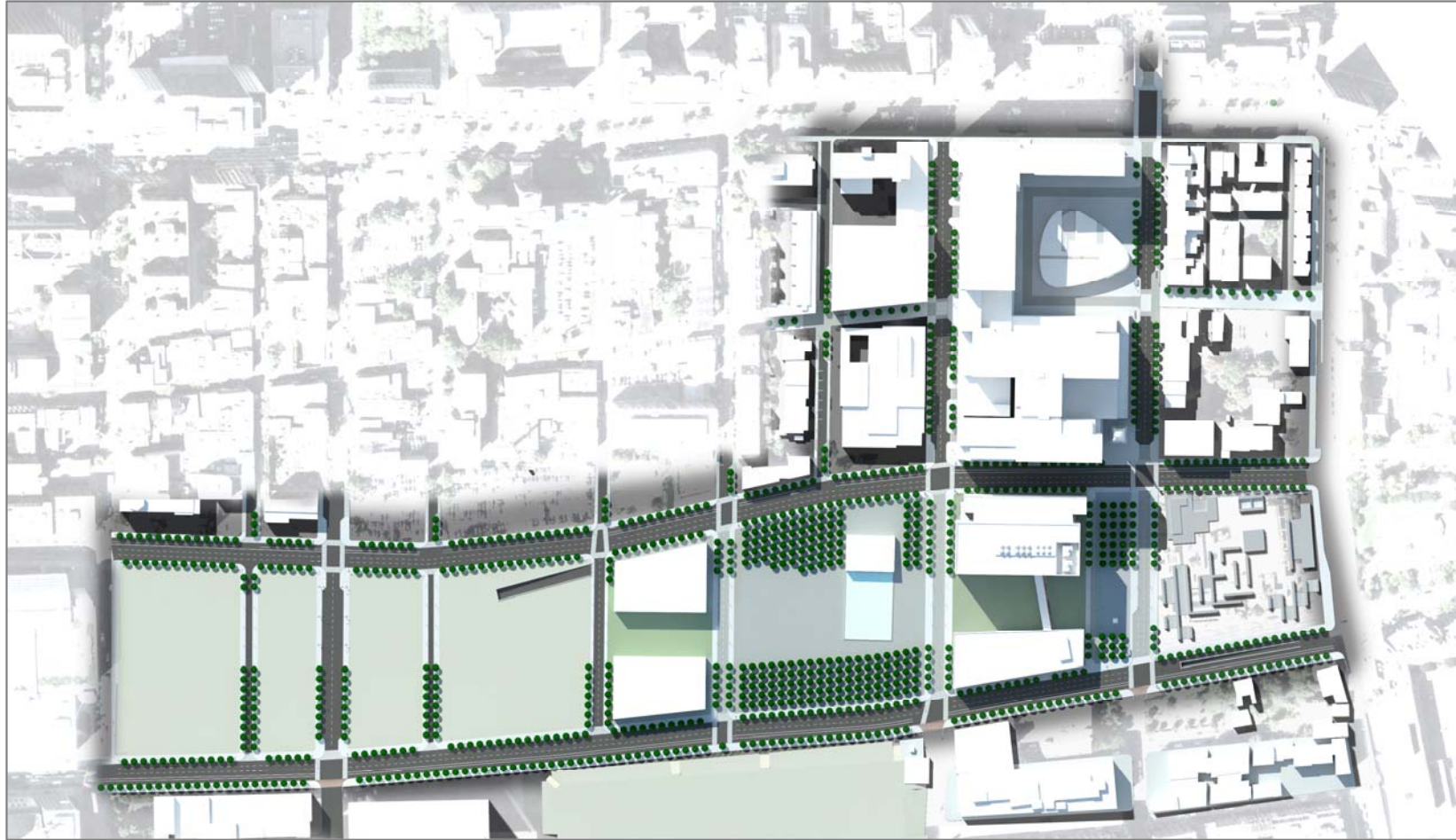
La chaussée des autres rues est traitée de façon standard à l'aide d'un recouvrement de bitume.

Les trottoirs sont traités suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal.

La promenade de la rue de La Gauchetière et l'ensemble des rues locales Sainte-Élisabeth, Hôtel de Ville, de Bullion et Saint-

Dominique, entre le boulevard Saint-Laurent et l'Avenue Viger, sont traitées en « rue habitée » à chaussée partagée.

Concept d'aménagement illustré



CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU (VARIANTE B)



VUE D'ENSEMBLE



RUE SAINT-DENIS / AVENUE VIGER / PLACE VIGER



RUE SAINT-DENIS / RUE DE LA GAUCHETIÈRE

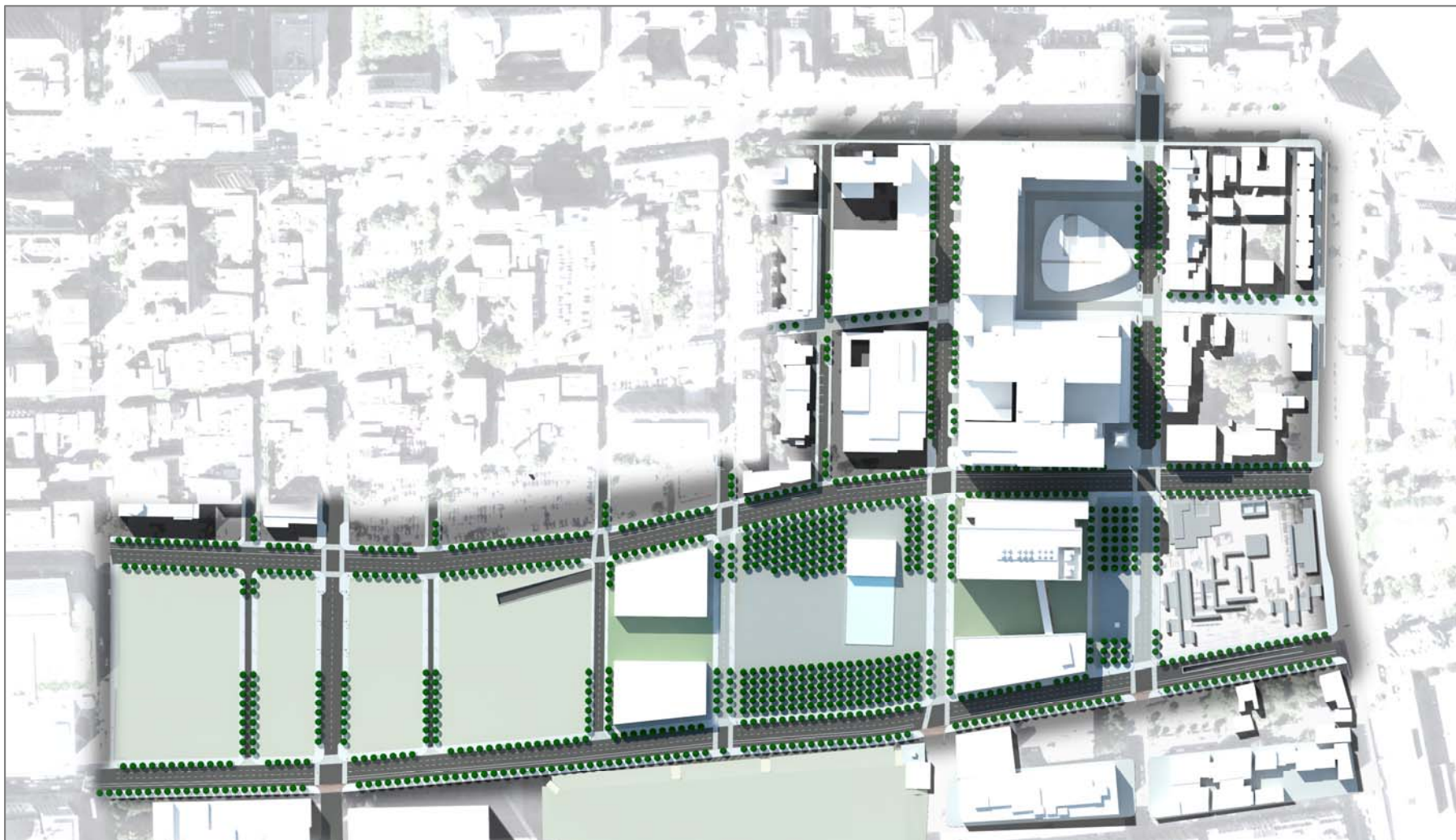


RUE SANGUINET / AVENUE VIGER

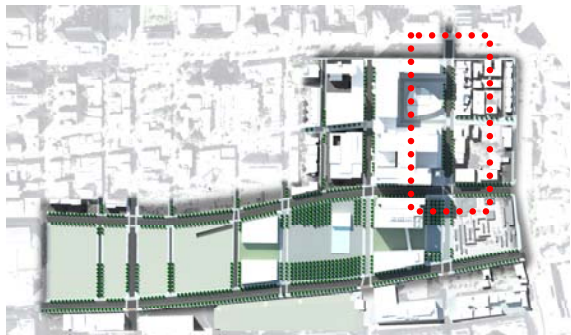


RUE SAINTE-ÉLISABETH / RUE DE LA GAUCHETIÈRE

Les entités paysagères

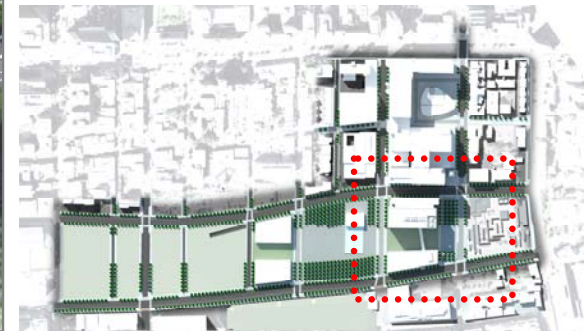
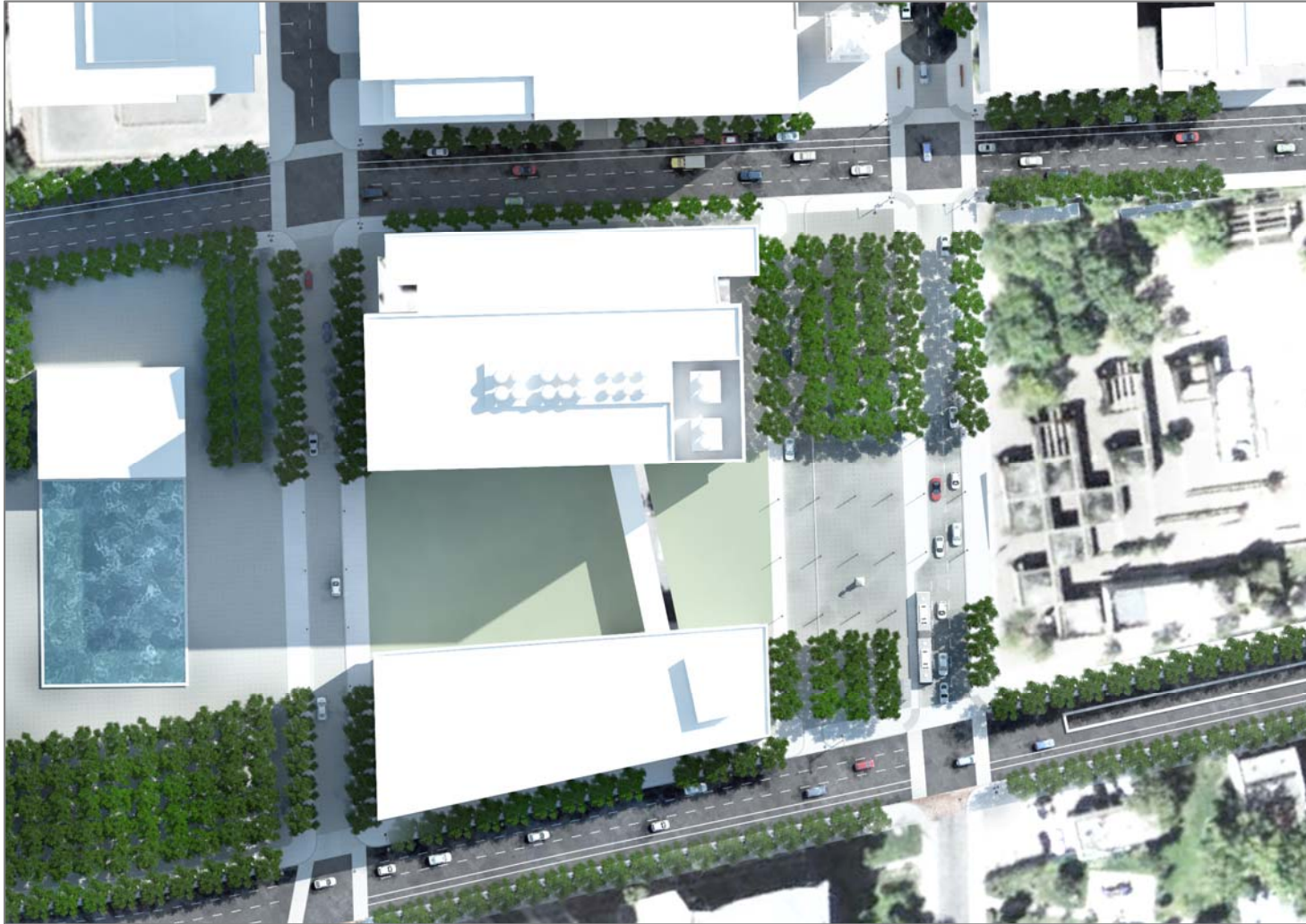


PLAN D'ENSEMBLE

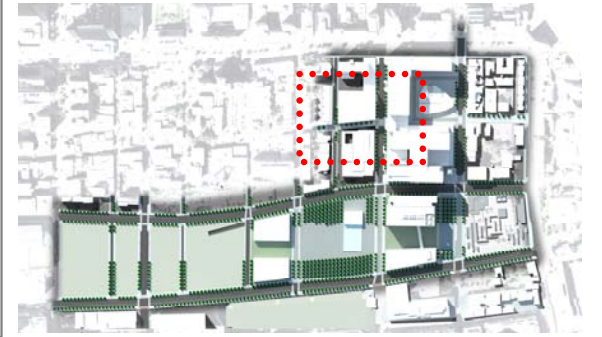


RUE SAINT-DENIS





PLACE VIGER



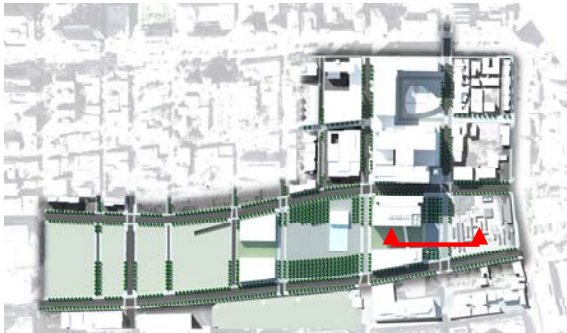
RUE DE LA GAUCHETIÈRE / RUE SAINTE-ÉLISABETH / RUE SANGUINET

Plans et coupes détaillés



RUE SAINT-DENIS



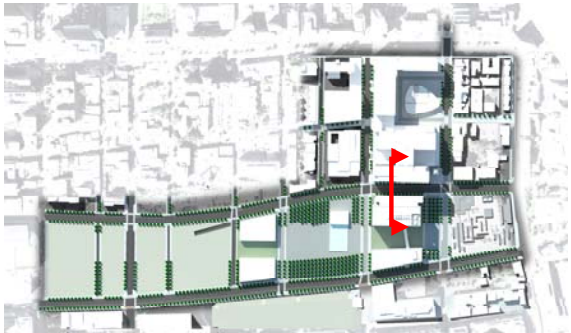


RUE FRÉGALT

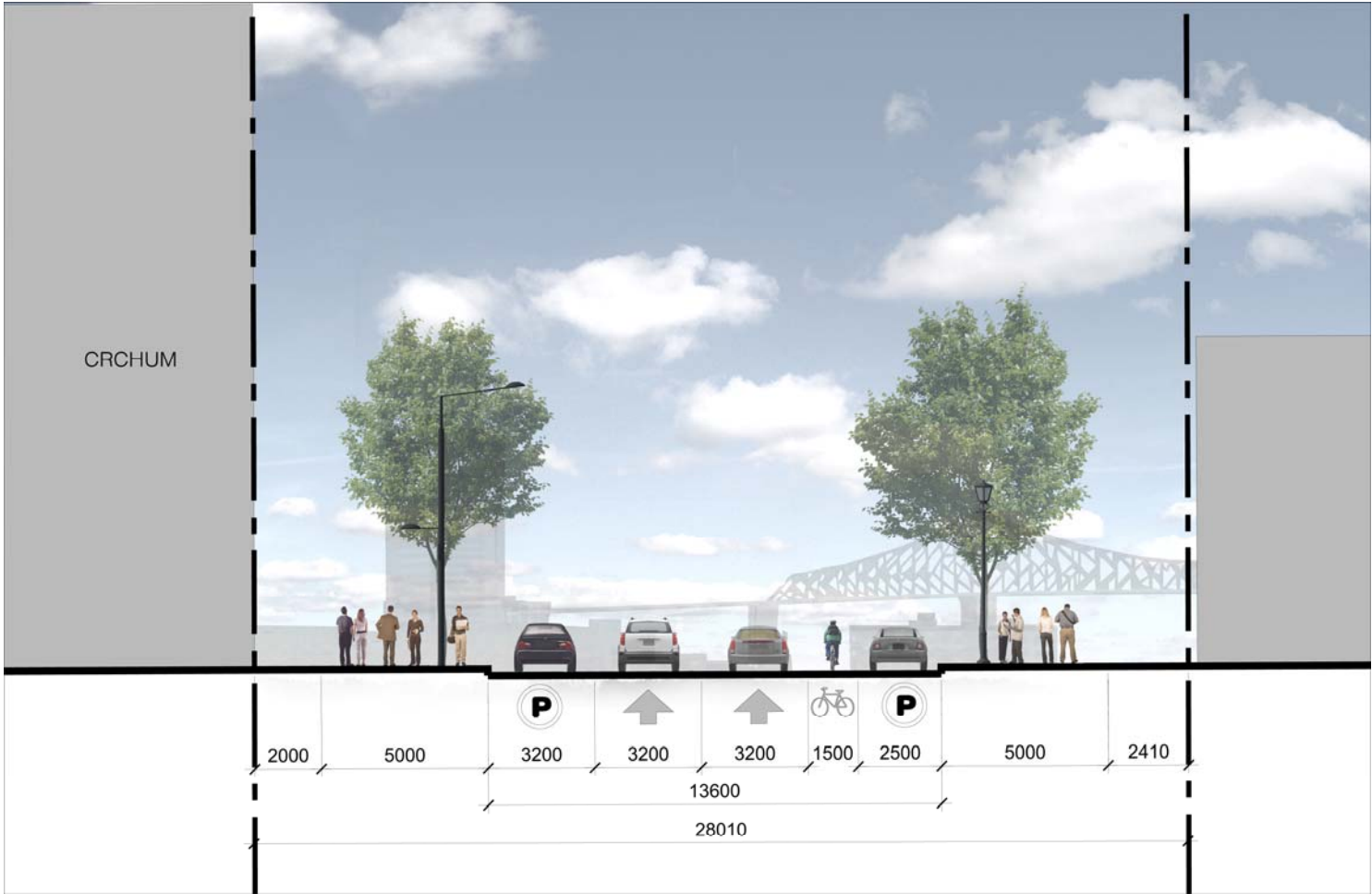
PLACE VIGER

RUE SAINT-DENIS

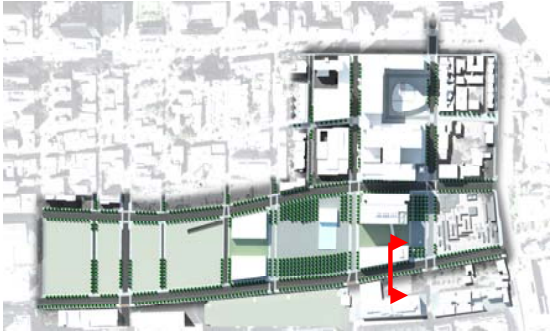
SQUARE VIGER

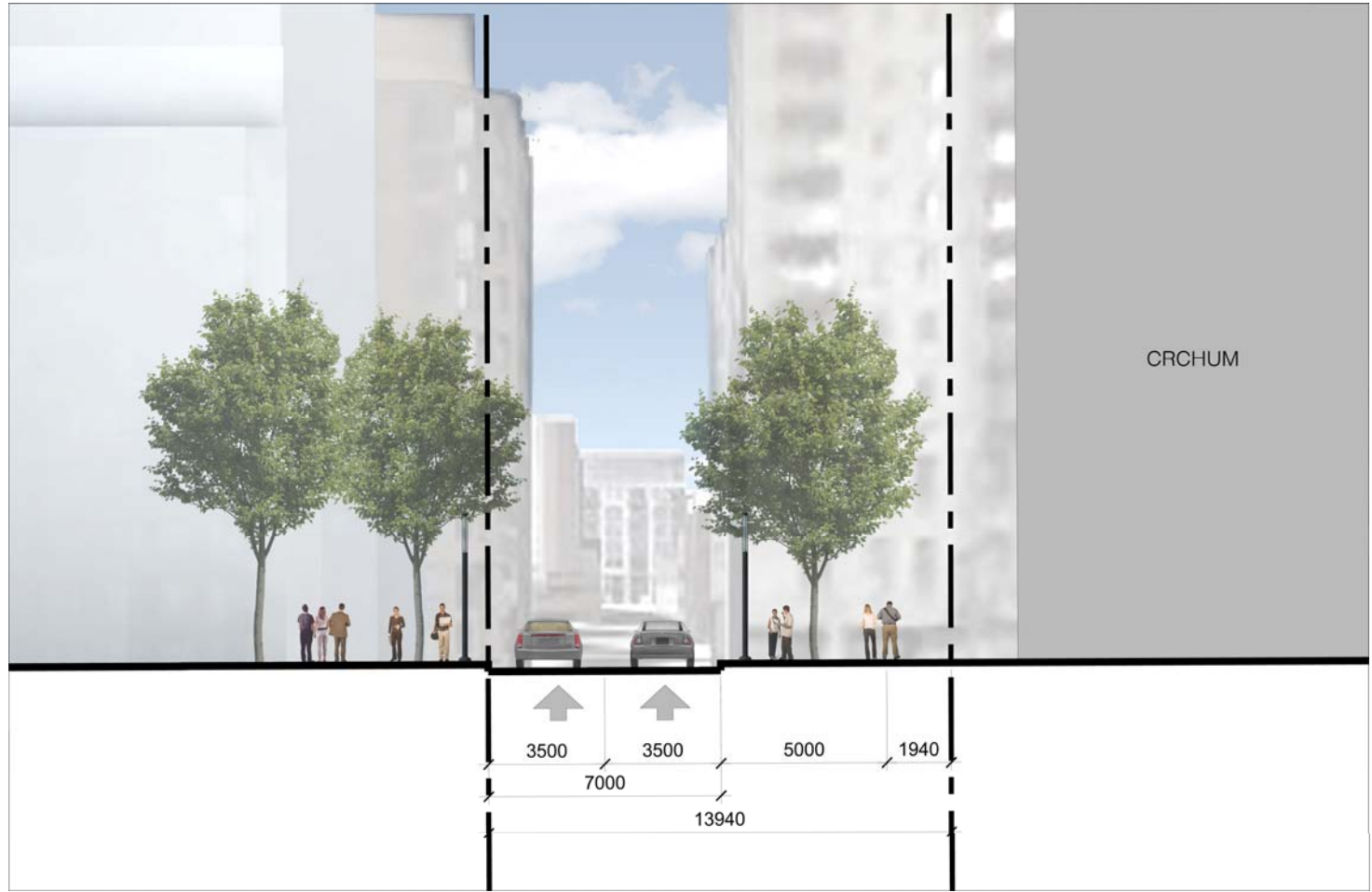


AVENUE VIGER

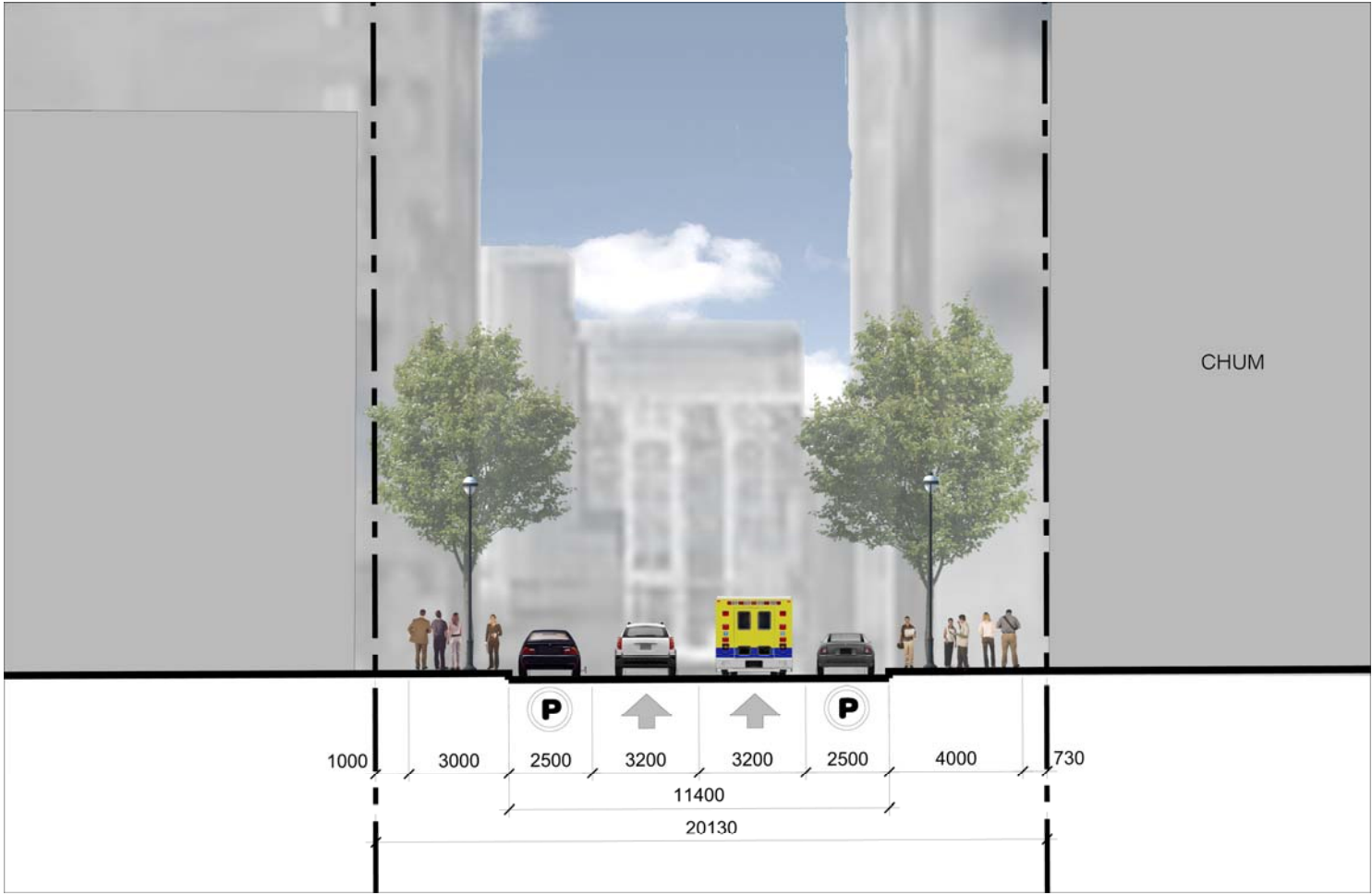


RUE SAINT-ANTOINE

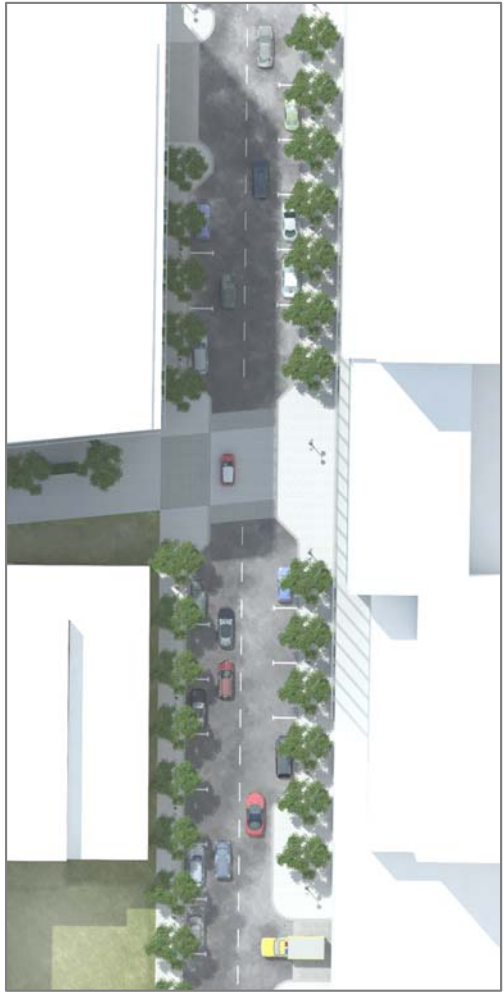


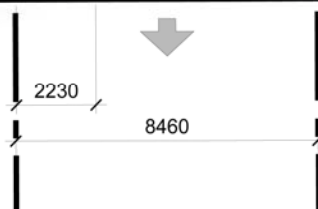
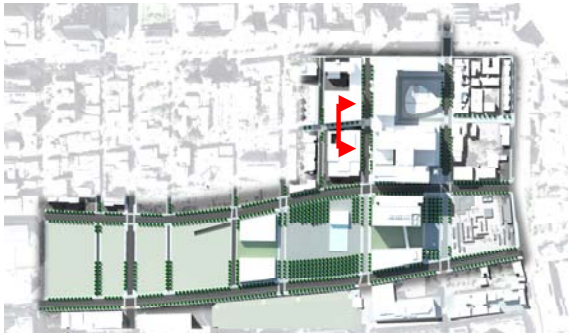
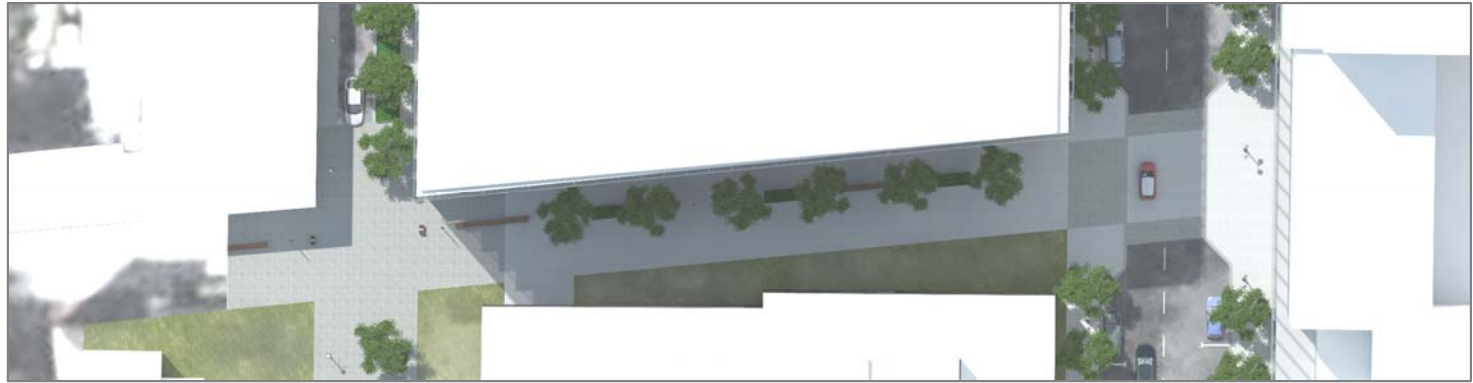


RUE SANGUINET / PLACE MÉTRO CHAMP DE MARS (PLACE MARCELLE-FERRON)

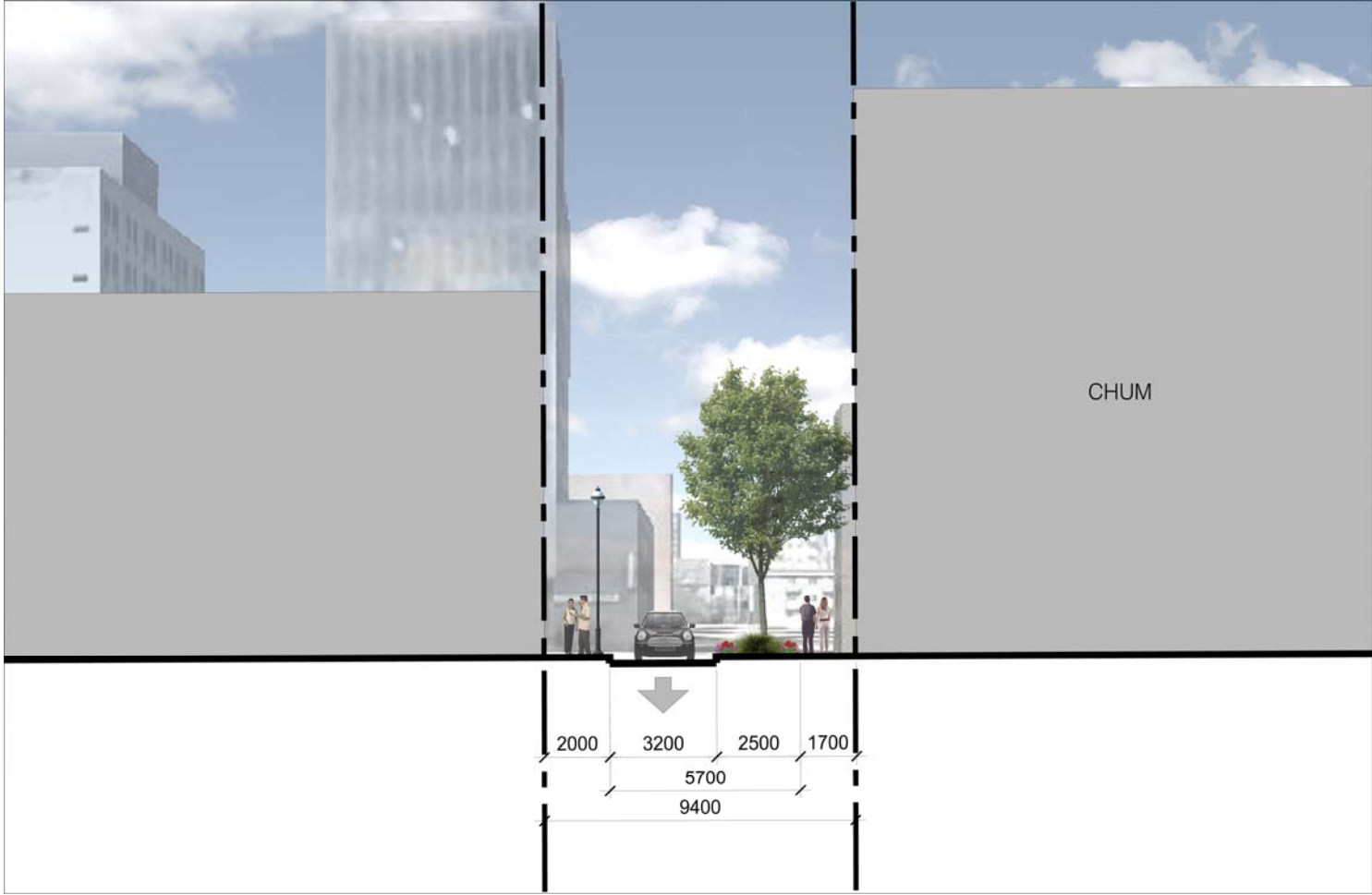


RUE SANGUINET

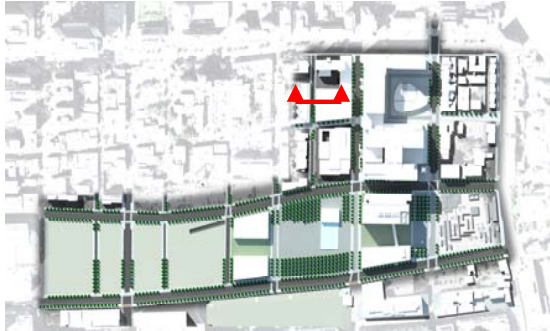
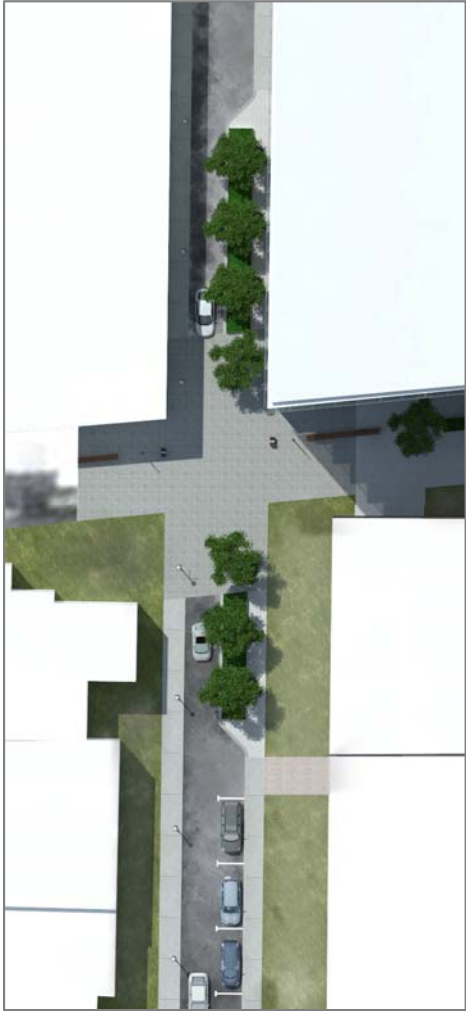


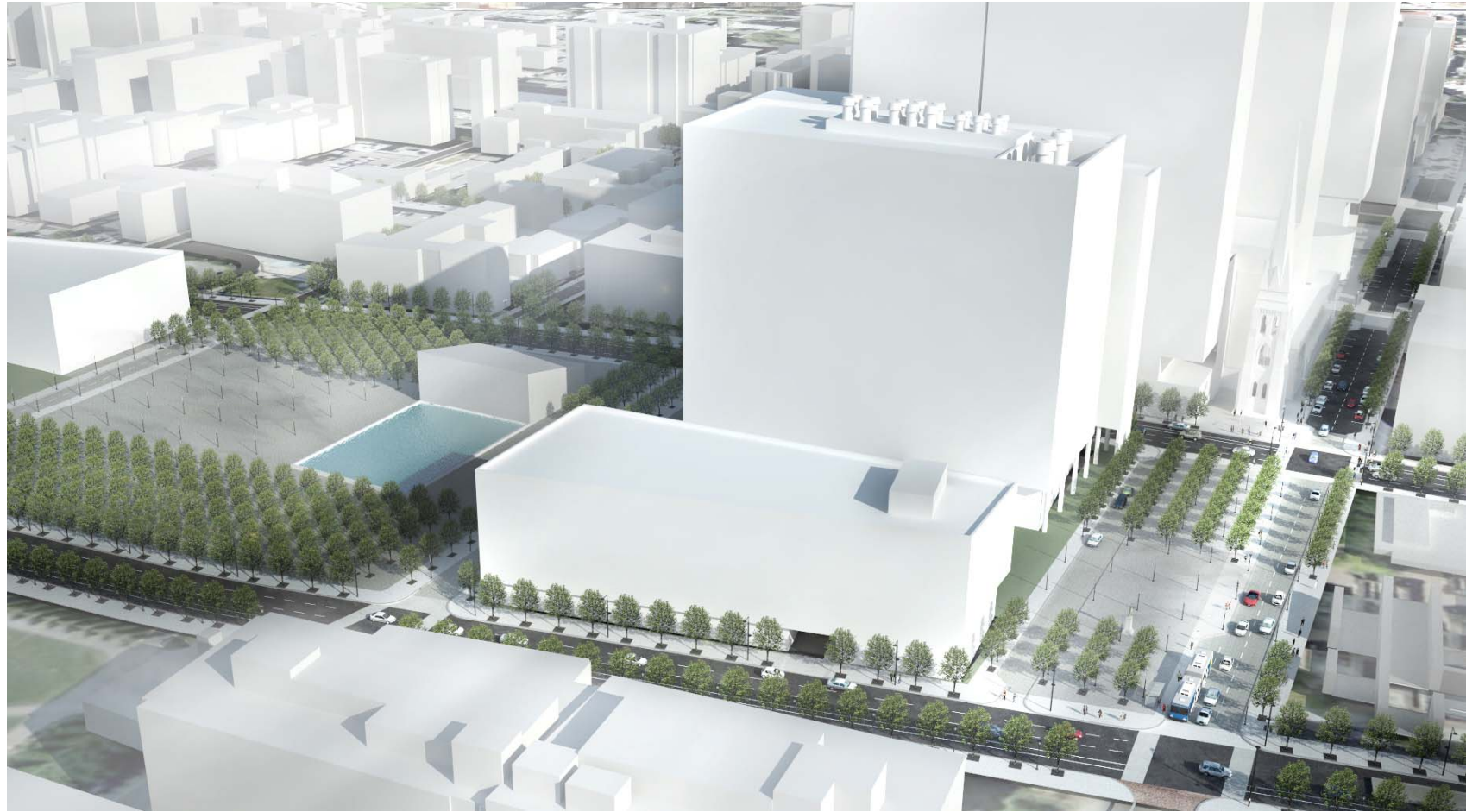


RUE DE LA GAUCHETIÈRE



RUE SAINTE-ÉLISABETH





VUE D'ENSEMBLE



RUE SAINT-DENIS / AVENUE VIGER / PLACE VIGER



RUE SAINT-DENIS / RUE DE LA GAUCHETIÈRE



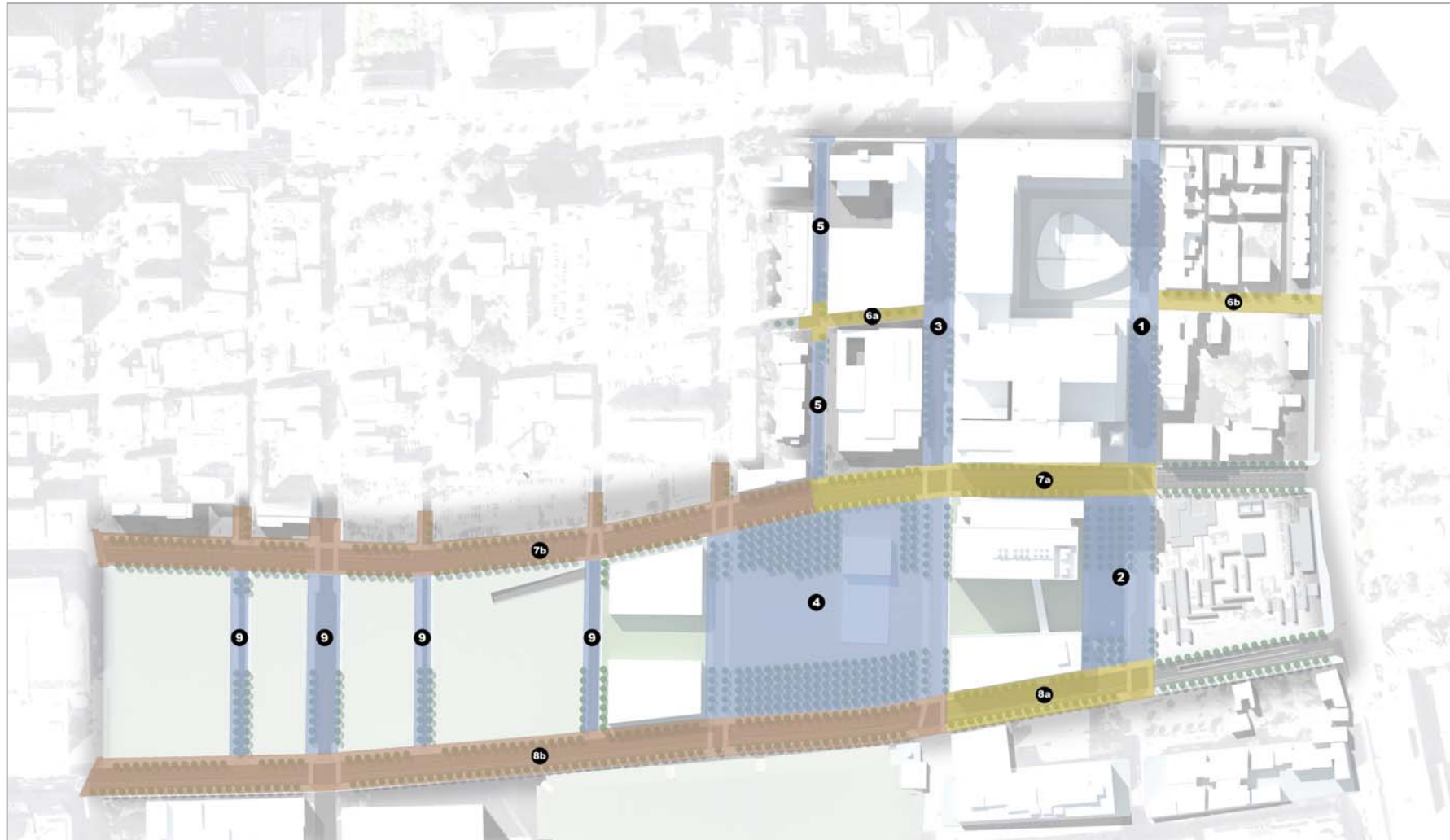
RUE SANGUINET / AVENUE VIGER



RUE SAINTE-ÉLISABETH / RUE DE LA GAUCHETIÈRE



Estimation des coûts



SECTEUR 1 «rue St-Denis entre boul. René-Lévesque et avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue St-Denis				
SOUS-TOTAL				1 063 900,00 \$
Contingences 20% classe C				212 780,00 \$
TOTAL SECTEUR 1				1 276 680,00 \$

SECTEUR 2 «Place Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue St-Denis				
				743 950,00 \$
Aménagement de rue Frégault				
				393 200,00 \$
Place Viger				
				809 950,00 \$
SOUS-TOTAL				1 947 100,00 \$
Contingences 20% classe C				389 420,00 \$
TOTAL SECTEUR 2				2 336 520,00 \$

SECTEUR 3 «rue Sanguinet entre boul. René-Lévesque et avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue Sanguinet				
SOUS-TOTAL				1 037 400,00 \$
Contingences 20% classe C				207 480,00 \$
TOTAL SECTEUR 3				1 244 880,00 \$

SECTEUR 4 «Place métro Champs-de-Mars (Place Marcelle-Ferron)»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue Sanguinet				
				889 800,00 \$
Aménagement de rue Hôtel de Ville				
				649 850,00 \$
Place Marcelle Ferron				
				5 581 000,00 \$
SOUS-TOTAL				7 120 650,00 \$
Contingences 20% classe C				1 424 130,00 \$
TOTAL SECTEUR 4				8 544 780,00 \$

SECTEUR 5 «rue Sainte-Élisabeth»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement de rue Sainte-Élisabeth				
SOUS-TOTAL				227 700,00 \$
Contingences 20% classe C				45 540,00 \$
TOTAL SECTEUR 5				273 240,00 \$

SECTEUR 6 «rue de La Gauchetière»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
6A -Aménagement de rue de La Gauchetière (entre la rue Sainte-Élisabeth et rue Sanguinet)				
				329 830,00 \$
6B -Aménagement de rue de La Gauchetière (entre la rue Saint-Denis et rue Berri)				
				467 650,00 \$
SOUS-TOTAL				797 480,00 \$
Contingences 20% classe C				159 496,00 \$
TOTAL SECTEUR 6				956 976,00 \$

SECTEUR 7 «avenue Viger»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
7A -Aménagement avenue Viger (entre la rue Sainte-Élisabeth et Saint-Denis)				
				999 500,00 \$
7B -Aménagement avenue Viger (entre la rue Saint-Urbain et la rue Saint-Urbain)				
				2 362 000,00 \$
SOUS-TOTAL				3 361 500,00 \$
Contingences 20% classe C				199 900,00 \$
TOTAL SECTEUR 7				3 561 400,00 \$

SECTEUR 8 «rue Saint-Antoine»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
8A -Aménagement de rue Saint-Antoine (entre la rue Sanguinet et Saint-Denis)				
				759 275,00 \$
8B -Aménagement avenue Viger (entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Urbain)				
				3 021 250,00 \$
SOUS-TOTAL				3 780 525,00 \$
Contingences 20% classe C				151 855,00 \$
TOTAL SECTEUR 8				7 561 050,00 \$

SECTEUR 9 «rues sur le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie»				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Démolition et préparation du site				
Démolition / Préparation du site / Infrastructure				hors-mandat
Aménagement du prolongement de la rue de Bullion				
				390 750,00 \$
Aménagement du prolongement de la rue Saint-Dominique				
				392 400,00 \$
Aménagement du boulevard Saint-Laurent				
				460 500,00 \$
Aménagement du prolongement de la rue Clark				
				443 050,00 \$
SOUS-TOTAL				1 686 700,00 \$
Contingences 20% classe C				78 150,00 \$
TOTAL SECTEUR 9				1 764 850,00 \$
ENSEMBLE DES SECTEURS 1 à 9				27 520 376,00 \$

L'expression et la mise en valeur, par un aménagement adéquat, de chacune des entités paysagères constitue l'assise de la requalification des entités urbaines et du rétablissement des liens entre eux et avec le Vieux-Montréal.